

*Covid ou pas*

## L'emprunt à l'international devenu sport national



Lire page 3

Le président du Parlement européen salue les initiatives du Maroc pour résoudre la crise libyenne



Entretien téléphonique entre Habib El Malki et David Sassoli

Page 2

Le Pentagone met en avant le leadership de S.M le Roi en Afrique



Page 4

Le Secrétaire général de l'ONU épingle le Polisario



Page 5

Le déficit commercial s'est résorbé en août



En glissement trimestriel, les exportations enregistrent une hausse de 12,6% plus importante que celle des importations (+1%)

Page 10

# Le président du Parlement européen salue les initiatives du Maroc pour résoudre la crise libyenne

*Entretien téléphonique entre Habib El Malki et David Sassoli*



Chambre des représentants, Habib El Malki a souligné, pour sa part, la profondeur de l'amitié et de la coopération entre le Maroc et l'Union européenne, rappelant que le Royaume jouit du statut de partenaire avancé auprès de l'Union européenne et du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Le Maroc partage les mêmes valeurs avec les pays de l'Union européenne, en ce qui concerne la lutte contre le phénomène de migration et les répercussions des changements climatiques, le renforcement de la démocratie et des droits de l'Homme, la promotion de la condition de la femme et la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales dans la région méditerranéenne en particulier, a-t-il dit.

Lors de ces entretiens, les deux parties ont convenu de donner un nouvel élan aux travaux de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, dont le Maroc est l'un des fondateurs les plus éminents, compte tenu de l'importance de cet espace pour promouvoir le dialogue et débattre des questions prioritaires dans la région.

Le président du Parlement européen, David Sassoli a salué, vendredi, les initiatives prises par le Maroc pour résoudre la crise libyenne, ainsi que les efforts du Royaume pour sou-

tenir le dialogue et rapprocher les points de vue entre les différentes parties.

Lors d'entretiens téléphoniques avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, le

responsable européen a, également, mis en exergue le rôle du Maroc dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité sur la rive Sud de la Méditerranée.

Selon un communiqué de la

## Reprise du dialogue inter-libyen à Bouznika

*Une étape supplémentaire vers une solution politique de la crise*

Le dialogue inter-libyen a repris, vendredi soir à Bouznika, avec un deuxième round entre les délégations du Haut Conseil d'Etat libyen et de la Chambre des représentants.

La délégation du Haut conseil d'Etat libyen est présidée par Fawzi Al-Agab, tandis que celle de la Chambre des représentants est présidée par Youssef El Akkouri.

Ce deuxième round de pourparlers inter-libyen intervient près d'un mois après un premier round ayant réuni les deux parties (6-10 septembre dernier) à Bouznika et qui a abouti à un accord global sur les critères et les mécanismes transparents et objectifs pour occuper les postes de souveraineté, dans lequel ils avaient convenu de poursuivre ce dialogue et de reprendre leurs réunions afin d'achever les mesures nécessaires qui garantissent l'application et l'activation de cet accord.

Si le premier round avait pour but de maintenir le cessez-le-feu et ouvrir des négociations pour résoudre les différends entre les protagonistes et a abouti à un accord global sur les critères et les mécanismes transparents et objectifs pour occuper les postes de souveraineté, ce deuxième round constitue une occasion de poursuivre le dialogue et de reprendre les rencontres entre les deux parties "afin d'achever les mesures nécessaires qui garantissent l'application et l'activation de cet accord", comme cela a été consigné dans le communiqué final conjoint ayant sanctionné la première réunion.

Les deux parties avaient affirmé, dans ce communiqué, que leurs discussions, qui se sont dérou-

lées dans "une atmosphère amicale et fraternelle marquée par la compréhension et le consensus", interviennent suite à leur conscience de la situation actuelle du pays, à différents niveaux. Une situation extrêmement dangereuse menaçant la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Etat, née des interventions étrangères négatives qui ravivent les guerres et les alignements régionaux et idéologiques.

Les deux parties avaient de même souligné que ces réunions interviennent en application de l'article 15 de l'accord politique libyen conclu à Skhirat en décembre 2015 et en confirmation des conclusions de la conférence de Berlin soutenant la solution politique et sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'expliquent par leur conscience des répercussions dangereuses nées de la division politique et institutionnelle qui a fait que le citoyen a perdu confiance en le rôle des institutions législatives, exécutives et de contrôle, en raison des mauvaises conditions de vie à tous les niveaux.

L'accueil par le Maroc de ces réunions constitue une consécration des efforts du Royaume visant à réunir les conditions adéquates et à créer un climat propice pour parvenir à une solution politique globale en Libye, afin de surmonter la crise dans ce pays et de réaliser les espoirs et les aspirations du peuple libyen pour construire un Etat civil et démocratique qui jouit de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

L'approche du Royaume vis-à-vis du dossier libyen, comme l'avait indiqué le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Maro-

cains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en ouverture du premier round de ce dialogue, veut que le dossier libyen ne soit pas une question diplomatique ou qu'il fasse l'objet de dissensions politiques, mais plutôt un dossier relevant du destin d'un pays maghrébin frère, ajoutant que "le Maroc ne dispose ni d'agenda, ni d'initiative ou de voie et il n'a jamais accepté de choisir d'entre les Libyens. Au contraire, il considère toujours que les Libyens sont des frères et qu'ils assument la responsabilité et placent les intérêts libyens en priorité".

Selon Nasser Bourita, une solution à la crise libyenne repose sur trois principes fondamentaux, à savoir le patriotisme libyen, la conviction que la solution ne peut être que politique et la confiance à l'égard des capacités du Haut Conseil d'Etat libyen et de la Chambre des représentants libyenne, en tant qu'institutions légitimes capables de surmonter les épreuves et d'engager un dialogue dans l'intérêt du pays, en toute responsabilité.

En effet, le rôle "constructif et actif" du Maroc dans la facilitation du dialogue libyen a été largement salué et apprécié par les capitales occidentales et arabes et par plusieurs organisations internationales et régionales, à leur tête l'Organisation des Nations unies (ONU) qui "soutient toutes les initiatives qui permettraient de faire progresser et de compléter les efforts de paix en cours pour la résolution de la crise libyenne, y compris les derniers efforts du Royaume du Maroc qui a abrité les séances du dialogue entre le Haut Conseil d'Etat et la Chambre des représentants libyens".

## Covid ou pas

# L'emprunt à l'international devenu sport national



19,3 milliards de dollars est le montant total de la dette extérieure du Maroc à fin août 2020, soit 178 milliards de DH. Un montant qui lui vaut la deuxième place au sein des pays du Moyen-Orient et d'Afrique les plus endettés auprès des institutions de la Banque mondiale. L'Égypte arrive en tête avec 23,4 milliards de dollars selon le classement établi par le magazine américain Forbes (édition du Moyen-Orient).

La Tunisie arrive en troisième place avec 10,8 milliards de dollars suivie de la Jordanie (7,5 MMS) et de l'Algérie (5,8 MMS). Au cinquième rang, il y a l'Irak suivi du Liban, de la Syrie et d'Oman. Au total, 10 pays de la région Mena ont emprunté près de 77,6 MMS.

Pour plusieurs observateurs marocains, le classement du Maroc à la 2ème place n'a rien de surprenant puisque l'emprunt à l'international est devenu la recette préférée du Royaume durant ces dernières années, avant même le contexte de crise lié au Covid-19, pour faire face à ses besoins en devises.

Selon Hicham Attouch, professeur d'économie à l'Université Mohammed V à Rabat, cette démarche à l'international est devenue récurrente, voire une quasi-habi-

tude. La Cour des comptes a indiqué récemment que l'encours de la dette du Trésor a plus que doublé depuis 2009 passant de 345,177 milliards de dirhams (MMDH) à 747,996 MMDH en 2019, soit un taux annuel moyen de progression de 8% sur ladite période.

Par conséquent, le ratio de la dette s'est établi à 65,4% du Produit intérieur brut (PIB), en quasi-stabilité par rapport au niveau atteint en 2018, représentant un écart de 5,4 points par rapport à l'objectif gouvernemental d'atteindre un niveau d'endettement de l'ordre de 60% annoncé dans le cadre du programme gouvernemental 2017-2021 qui devient de plus en plus difficile à atteindre.

En 2019, la dette extérieure a atteint, pour sa part, 161,499 MMDH contre 147,983 MMDH une année auparavant, soit une augmentation de 13.516 MMDH (9,1%). Quant à la dette intérieure, elle est en progression de 2,1% par rapport à 2018. Elle s'est établie à 586,497 MMDH, soit 78,4% de l'encours de la dette.

Cette situation est due au fait que la gestion active de la dette a montré ses limites. En effet, le Maroc a été contraint de s'appuyer sur l'international pour résoudre ses problèmes de dette puisque le marché intérieur n'a pas été la solution idéale vu

son incapacité à répondre aux besoins en devises. Du coup, l'endettement extérieur a pris son envol et continue à alourdir le budget de l'Etat d'autant que ces dettes ne sont pas destinées à l'investissement. En conséquence, le Maroc vit à présent une situation de surendettement et il cherche encore à s'endetter davantage.

Hicham Attouch va plus loin. Il estime que notre pays ressemble à une personne qui s'est auto-étranglée vu le niveau de l'endettement qui demeure colossal dans une conjoncture internationale marquée par des aléas. « Un pays en bonne santé fiscale comme la Grèce s'est trouvé, du jour au lendemain, dans une situation de quasi-faillite alors qu'il avait l'appui de l'UE. Il ne faut pas sous-estimer la question de l'endettement d'autant qu'il a atteint un taux très élevé au Maroc. Il faut également penser à orienter les investissements vers le social (santé, éducation...) puisque ces derniers se font davantage dans l'infrastructure alors que ces secteurs sociaux font la différence», nous avait-il déclaré dans une précédente édition.

Le contexte de crise lié au Covid-19 a complexifié davantage la situation avec un déficit budgétaire de 43,5 milliards de dirhams à fin août 2020, contre 33,8 milliards de dirhams au cours de la même

période un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR). En effet, les recettes ordinaires brutes ont baissé de 0,1%, à 160,5 milliards de dirhams, contre une hausse des dépenses ordinaires émises de 2,3% à 163 milliards de dirhams, soit un solde ordinaire négatif de 2,5 milliards de dirhams. Le repli des recettes s'explique par la baisse des impôts directs de 3,8%, des droits de douane (5,3%), des impôts indirects (9,3%) et des droits d'enregistrement et de timbre (21,3%), conjuguée à l'augmentation des recettes non fiscales (56,1%).

Aujourd'hui, nombreux sont les experts qui tirent la sonnette d'alarme et appellent à la réduction de la dette du Trésor à moins de 60% du PIB d'ici 2021 et au désendettement vis-à-vis des institutions internationales publiques et privées afin de préserver la souveraineté économique du pays. Dans ce sens, ils exigent l'efficacité des dépenses publiques et le renoncement aux dépenses sans effets ou résultats macroéconomiques. Ils recommandent également la régulation de l'investissement à travers le choix des investissements publics rentables et l'orientation des investissements des Marocains ou des IDE vers les secteurs productifs.

Hassan Bentaleb

# Le Pentagone met en avant le leadership de S.M le Roi en Afrique



**L**e Secrétaire américain à la Défense, Mark Esper, a conclu vendredi à Rabat une tournée destinée à renforcer la coopération militaire avec les pays du Maghreb centrée sur la lutte contre le terrorisme et sur la sécurité en Afrique du Nord, en Libye et au Sahel.

Dans ce cadre, il a été reçu, respectivement, par le ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé de l'Administration de la défense nationale et le général de corps d'armée, inspecteur général

des Forces Armées Royales (FAR) sur Hautes instructions Royales.

Un communiqué de l'état-major général des FAR précise qu'en exécution des Hautes instructions Royales, Abdelatif Loudyi, ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé de l'Administration de la défense nationale, a reçu, vendredi à Rabat, le Secrétaire américain à la Défense, Mark Esper, en visite de travail au Royaume du 1 au 3 octobre courant.

Les deux responsables ont eu des entretiens durant lesquels ils ont examiné les différents aspects de la coopération bilatérale dans le domaine de la défense nationale, ainsi que les perspectives de leur développement, rapporte le communiqué. Ils ont exprimé à cette occasion leur satisfaction quant à la solidité, l'excellence, la durabilité et le dynamisme de la coopération bilatérale, reflet des relations privilégiées et du partenariat stratégique qui lient les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume du Maroc.

A ce titre, les deux responsables se sont mis d'accord sur une coopération militaire entre les forces armées des deux pays, axée sur la consolidation des objectifs de sécurité communs, notamment, l'amélioration du degré de préparation militaire, le renforcement des compétences et le développement de l'interopérabilité des forces.

Dans ce sillage, Abdelatif Loudyi a mis en exergue l'engagement constant et la stratégie multidimensionnelle menée par le Royaume sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en matière de lutte contre le terrorisme et de gestion humaniste de la crise migratoire.

Le ministre a, en outre, souligné le rôle du Maroc en tant qu'acteur de la stabilité régionale du Sahel et de la Méditerranée, notamment les efforts déployés par le Maroc dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pour le développement économique et le renforcement des capacités des forces militaires de plusieurs pays africains, notam-

ment par la formation et l'échange d'expertises.

Il a également proposé de consolider la coopération militaire avec les Etats-Unis par la promotion de projets conjoints d'investissement au Maroc dans le secteur de l'industrie de défense, en vue de favoriser le transfert technologique et de construire progressivement l'autonomie stratégique du Royaume dans ce domaine.

Dans la même journée, et sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi, chef suprême et chef d'état-major général des Forces Armées Royales, le général de corps d'armée, inspecteur général des FAR, a reçu le haut responsable US au niveau de l'état-major général des FAR à Rabat, a fait savoir la même source.

Les entretiens qui se sont déroulés en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique accrédité auprès du Royaume du Maroc, David Fischer, et de l'attaché de défense près l'ambassade américaine à Rabat, ont porté sur le bilan de la coopération militaire bilatérale. Une coopération qui englobe l'organisation d'exercices combinés, l'échange de visites d'information et la participation aux différents entraînements et stages de formation.

Les deux parties ont mis en exergue leur ambition de développer les relations de coopération séculaire entre les armées des deux pays dans le même esprit d'amitié et de confiance partagée. L'approfondissement de ces relations devrait se concrétiser à travers la consolidation de la coopération technique et sa diversification pour intégrer des volets développant davantage l'interopérabilité des armées et leurs capacités à faire face efficacement aux menaces qui peuvent se produire.

Elles se sont engagées, par ailleurs, à assurer le suivi des travaux du Comité consultatif de défense Maroc-USA, pour renforcer la coopération militaire entre les deux pays.

Le point d'orgue de cette coopération reste l'organisation et le déroulement au Maroc de l'exercice combiné maroco-américain "African Lion", exercice majeur, considéré parmi les exercices interalliés les plus importants dans le monde.

Ont pris part à ces entretiens des inspecteurs et des chefs de bureaux de l'état-major général des FAR, la délégation accompagnant le Secrétaire américain à la Défense et des représentants de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Rabat.

Concernant l'entretien que Marc Esper a eu vendredi à Rabat avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, le département de la Défense des Etats-Unis a mis en avant "le leadership fort de Sa Majesté le Roi Mohammed VI", au moment où le continent africain fait face à des menaces multiples.

Dans le compte rendu qu'il a rendu public samedi, le département de la défense US a poursuivi: "Au moment où l'Afrique fait face à ces menaces, le Secrétaire à la Défense a tenu à souligner (lors de cet entretien) le leadership fort de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en mettant en exergue le progrès et la vigueur du partenariat liant les Etats-Unis au Maroc, dans le cadre d'un effort plus large visant à contrer l'instabilité dans le continent", indique la même source.

Marc Esper et Nasser Bourita ont, à cette occasion, fait part de "leurs préoccupations mutuelles au sujet de l'instabilité régionale engendrée par les groupes extrémistes violents et par les activités d'ingérence forcées dans les affaires internes (des Etats)", souligne le compte rendu, ajoutant que les deux responsables ont également examiné "l'important travail réalisé par le gouvernement de transition au Mali dans le but de restaurer l'ordre constitutionnel et de contrecarrer les tentatives des terroristes d'exploiter à leur avantage cette situation".

Le secrétaire américain à la Défense et le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger ont, d'autre part, souligné "l'importance de la nouvelle feuille de route de coopération décennale (2020-2030) en matière de défense signée (à Rabat le 2 octobre 2020, (NDLR) entre les Etats-Unis et le Maroc", ajoute-t-on, en faisant observer que cette feuille de route "encadrera la coopération sur un large éventail de domaines prioritaires".

Marc Esper a saisi cette occasion pour "faire part de son soutien total aux initiatives visant la modernisation du secteur marocain de la Défense", notant que ces évolutions sont de nature à "consolider davantage la capacité des Etats-Unis et du Maroc à faire face ensemble et de manière plus efficiente aux menaces régionales".

Le secrétaire américain à la Défense a, enfin, tenu "à remercier le Maroc, un allié stratégique des Etats-Unis hors Otan, pour son rôle de leadership visant la promotion de la stabilité et de la sécurité en Afrique, qui est une priorité primordiale pour les Etats Unis", conclut le compte rendu du Pentagone.



**Marc Esper reçu à l'Administration de la défense nationale, à l'état-major général des FAR et au ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE**

# Le Secrétaire général de l'ONU épingle le Polisario

Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a, dans son dernier rapport au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, épingle, une nouvelle fois, les dirigeants du Polisario pour les violations graves et systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf.

Il a, ainsi, énuméré, les nombreux rapports reçus par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme (HCDH), concernant le recours massif et à grande échelle, par le Polisario, aux "harcèlements, arrestations et mauvais traitements de blogueurs, de médecins et d'infirmières" dans les camps de Tindouf.

Le rapport précise que ces violations graves se sont multipliées ces derniers mois contre tous ceux "engagés dans la documentation des cas de Covid-19 dans les camps de Tindouf". Cette nouvelle vague de répression exercée par le Polisario n'est qu'un exemple récent des violations massives et continues par ce groupe armé séparatiste, pour faire taire les voix des dissidents, blogueurs, journalistes, activistes et toute personne qui contredit le despotisme de ses dirigeants.

Ces violations ont, cette fois-ci, visé le corps médical et les activistes des droits de l'Homme qui n'ont fait que mettre à nu les falsifications des informations du Polisario au sujet de la pandémie de Covid-19, et dénoncer sa propagation alarmante parmi les populations séquestrées dans les camps de Tindouf, dépourvues de toute protection et liberté de circulation, de mouvement, d'association, d'expression et de rassemblement.

Le chef de l'ONU a, ainsi, exprimé ses préoccupations quant aux rapports reçus par le HCDH sur les «conséquences négatives de la fermeture des frontières, des obstacles à l'aide humanitaire et de la diminution des activités économiques dans les camps» de Tindouf et

sur l'impact de la crise de Covid-19 sur la situation des droits de l'Homme dans ces camps, en particulier en ce qui concerne "les droits économiques et sociaux".

La situation désastreuse des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf et les violations massives dont sont victimes les populations qui y sont séquestrées, sont le résultat de la démission du pays hôte, l'Algérie, de ses responsabilités premières vis-à-vis de la protection des droits de l'Homme sur son territoire.

La situation dans ces camps, inédite dans le monde, où le pays hôte a délégué sa responsabilité au profit d'un groupe armé séparatiste, a été récemment relevée par le Secrétaire général et les organes onusiens des droits de l'Homme.

En effet, le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire a souligné dans son avis, de mai 2020, au sujet de la plainte soumise par l'opposant du Polisario El Fadel Breica, contre l'Etat algérien, suite à son enlèvement par le Polisario, dans les camps de Tindouf, que la responsabilité de l'Algérie est engagée tant que ces violations ont été commises sur le territoire algérien et donc sous la compétence territoriale algérienne.

De même, le Comité des droits de l'Homme a réaffirmé dans ses constatations, en mars 2020, la responsabilité pleine et entière de l'Algérie, dans l'enlèvement et la disparition forcée du dissident du Polisario, Khalil Ahmed, dont le cas a été soulevé dans le rapport du Secrétaire général de 2019.

En outre, le Comité des droits de l'Homme a exprimé, en juillet 2018, ses profondes préoccupations au sujet de la délégation de pouvoir, en particulier du pouvoir judiciaire, au Polisario dans les camps de Tindouf, estimant «préoccupant» que l'Algérie considère que les actes qui pourraient avoir été commis sur une partie de son territoire ne sont pas de son ressort et qu'il s'en remet au Polisario et aux organisations internationales pour faire la lumière sur ces allégations et demander des comptes aux responsables.

Enfin, le Secrétaire général a cité la lettre que l'ambassadeur du Maroc à l'ONU, Omar Hilale, lui a adressée le 24 août 2020, dans laquelle il a attiré l'attention du chef de l'ONU, détails et preuves à l'appui, sur les violations massives et systématiques des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, caractérisées par une double dimension, individuelle et collective.

Dans son dernier rapport sur le Sahara marocain, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a également alerté les membres du Conseil de sécurité, de manière ferme et déterminée, sur les multiples violations du cessez-le-feu, des Accords militaires et des résolutions du Conseil de sécurité commises par le Polisario.

Durant la période couverte par le rapport, le chef de l'ONU a fait état d'une «dégradation significative de la coopération militaire du Polisario avec la MINURSO» et d'une intensification gravissime des violations commises par le groupe armé séparatiste.

En effet, le Secrétaire général a relevé



57 violations majeures de la part des séparatistes, ainsi que plus de 1000 violations individuelles. Des chiffres inédits dans les annales des Nations unies. Outre leur nombre, la gravité de ces violations est également sans précédent.

Aussi, le Secrétaire général de l'ONU a énuméré les multiples incursions des séparatistes dans la zone tampon, les nombreuses restrictions imposées à la liberté de mouvement des observateurs militaires de la MINURSO pour leur interdire de constater et rapporter au Secrétaire général et au Conseil de sécurité ses multiples violations dans la zone à l'Est du dispositif de défense ou encore la poursuite des constructions illégales de bâtiments militaires dans cette zone.

Les violations commises par le Polisario ont atteint une telle gravité que le rapport du Secrétaire général dénonce le mouvement séparatiste pour avoir interdit au Service de la lutte anti-mines de l'ONU de procéder aux activités de déminage à l'Est du dispositif de défense mettant gravement en danger la vie et la sécurité des observateurs militaires de la MINURSO qui patrouillent cette zone pour superviser le respect du cessez-le-feu et des Accords militaires et consigner les violations du Polisario.

Cette attitude démontre clairement le désarroi des mercenaires du Polisario, repoussés dans leurs derniers retranchements, et ce notamment grâce à la crédibilité et à la conformité de la position marocaine avec la légalité internationale et le processus onusien.

Le chef de l'ONU souligne également les violations par le Polisario des résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494 du Conseil de sécurité, par lesquelles l'organe exécutif onusien ordonne au groupe séparatiste de s'abstenir de transférer toute structure civile ou militaire dans la zone à l'Est du dispositif de défense au Sahara marocain.

Le Secrétaire général revient aussi sur les violations et provocations commises par le Polisario et ses repris de justice dans la zone tampon de Guergarate, en y maintenant la présence d'éléments

armés et en procédant au blocage du passage entre le Maroc et la Mauritanie. Ces violations constituent un défi à l'autorité du Secrétaire général qui a, à maintes reprises, y compris le 27 septembre 2020, enjoint au Polisario de respecter la liberté de circulation des biens et des personnes dans la zone de Guergarate.

Dans ses résolutions 2414, 2440, 2468 et 2494, le Conseil de sécurité avait exprimé ses préoccupations quant à la présence du groupe armé séparatiste dans la zone tampon de Guergarate et exigé son retrait immédiat.

L'augmentation du nombre de ces violations et leur gravité confirme une nouvelle fois le dédain du Polisario à l'égard de la légalité internationale, des dispositions du cessez-le-feu ainsi que des Accords militaires en vigueur.

Ces actes déstabilisateurs constituent en outre un affront clair et direct à l'autorité du Conseil de sécurité qui a, à maintes reprises, appelé à s'abstenir de tout acte déstabilisateur à l'Est du dispositif de défense au Sahara marocain.

Compte tenu de l'ampleur des violations commises par le Polisario, le Secrétaire général a exprimé «sa préoccupation au sujet du non-respect des Accords militaires, ce qui remet en question les arrangements qui sont à la base du cessez-le-feu».

Prenant ainsi le Conseil de sécurité à témoin, quant aux agissements gravissimes du Polisario, qui menacent la pérennité du cessez-le-feu, Antonio Guterres a instamment appelé le Polisario à «rencontrer la MINURSO afin de régler rapidement les nombreuses violations de l'Accord militaire n.1».

Le rapport du Secrétaire général conforte pleinement la position du Royaume qui n'a eu de cesse d'attirer l'attention de l'ONU, de la MINURSO et du Conseil de sécurité sur la gravité des violations du Polisario, groupe armé séparatiste connu pour ses liens avérés avec le terrorisme qui sévit au Sahel. Ces actions menacent la stabilité régionale et portent gravement préjudice au processus onusien.



Les violations des droits de l'Homme et des Accords militaires par les séparatistes mises à l'index par Antonio Guterres



## Le coronavirus continue à faire des ravages à travers le monde

### *Plus de 100.000 morts en Inde*

### Trump se veut rassurant sur son état de santé



**L**Inde a officiellement dépassé les 100.000 morts dues au coronavirus, pendant qu'aux Etats-Unis, Donald Trump se montrait prudemment optimiste depuis son hôpital et qu'en Europe, Madrid se retrouvait en bouclage partiel.

Le président américain, 74 ans, qui a été testé positif au Covid-19 et admis vendredi soir dans un hôpital militaire, a déclaré samedi soir qu'il allait "beaucoup mieux" et serait "bientôt de retour" dans la campagne électorale, tout en admettant que les tout prochains jours représentaient "le vrai test" pour lui. "Je suis venu ici, je n'allais pas très bien", a dit le président américain dans une vidéo diffusée sur Twitter. "Je me sens beaucoup mieux maintenant, nous travaillons dur pour que je me remette tout à fait. Je pense que je serai bientôt de retour et j'ai hâte de finir la campagne comme je l'ai commencée".

Il n'est "pas encore tiré d'affaire", mais l'équipe médicale est "prudemment optimiste", a dit ensuite son médecin. "L'état du président Trump continue à bien évoluer, il a fait des progrès substantiels depuis le diagnostic", selon le docteur Sean Conley.

Plus tôt samedi, le même médecin avait pour la première fois répondu, brièvement et de façon parcourable, aux journalistes depuis l'hôpital militaire de Walter Reed, en banlieue de Washington, un message plutôt optimiste.

Mais la confusion régnait: une source ayant connaissance de sa situation a de son côté dé-

claré le même jour que l'état de santé de Donald Trump avait été "très inquiétant" ces dernières 24 heures, et que les 48 prochaines seraient "critiques".

Depuis dimanche, au Liban, plus de cent villages et localités sont entrés dans un nouveau confinement, dans un pays en proie à des records quotidiens de contaminations au Covid-19. Les commerces, les institutions publiques et privées y seront fermés, à l'exception des pharmacies, des boulangeries et des hôpitaux, tandis que les rassemblements et les fêtes y seront strictement interdits. Les habitants devront rester chez eux sauf nécessité majeure et sortir le cas échéant munis d'un masque.

En Inde, le deuxième pays le plus peuplé du monde avec 1,3 milliard d'habitants, 100.842 décès ont été enregistrés, selon le ministère de la Santé, ce qui la fait figurer à la troisième place pour le nombre des morts derrière les Etats-Unis et le Brésil. Et, avec ses 6,47 millions de personnes contaminées, elle devrait dans les prochaines semaines dépasser les Etats-Unis (plus de 7,3 millions de cas).

Toutefois, le fait qu'il y ait quatre fois plus d'Indiens que d'Américains, mais que les Etats-Unis aient recensé deux fois plus de morts (208.731) que l'Inde, suscite des doutes sur l'exactitude des chiffres indiens. "Nous ne savons pas quelle est la fiabilité des taux de mortalité en Inde", a déclaré à l'AFP le virologue T. Jacob John. Le million de tests par jour annoncé

reste, en pourcentage de la population, cinq fois moins élevé qu'aux Etats-Unis, selon le site internet de statistiques mondiales Worldometer.

En Europe, le virus prend à nouveau depuis le mois dernier des proportions inquiétantes. Il y a quelques jours, les autorités françaises ont annoncé pour Paris de probables mesures plus restrictives à partir de lundi.

Samedi, c'est Madrid qui s'est réveillée en bouclage partiel - une mesure difficilement applicable.

Depuis vendredi à 22H00 (20H00 GMT), les habitants de la capitale et de neuf communes environnantes particulièrement touchées par le virus ne peuvent en effet plus sortir de leur commune que pour aller travailler, étudier ou se rendre chez le médecin. Toute latitude leur est en revanche donnée pour se déplacer librement à l'intérieur de leur ville et ils ne sont pas obligés de rester chez eux comme au moment du confinement très strict décrété en mars. Les autorités ont toutefois appelé à éviter tout déplacement non nécessaire.

Ce type de restrictions affectait déjà depuis plusieurs jours un million de personnes dans les zones de la région où le taux de contagion est le plus élevé. "Ils auraient dû faire ça en août et nous n'en serions peut-être pas où nous en sommes maintenant", a lâché Martinio Sanchez, sur une artère très empruntée de Madrid.

En Tunisie, le Premier ministre Hichem Mechichi a annoncé samedi soir l'interdiction de

tout rassemblement, et réitéré l'obligation de porter le masque afin de ralentir la propagation du virus, qui menace de saturer les hôpitaux. Au contraire, au Pérou, le gouvernement a allégé samedi les mesures de confinement imposées aux personnes âgées, leur permettant désormais de brèves promenades. Il a aussi levé les quarantaines dans trois provinces.

La pandémie a fait au moins 1.029.593 morts dans le monde, selon un bilan établi par l'AFP à partir de sources officielles samedi, et plus de 34,6 millions de cas ont été diagnostiqués.

En Allemagne, les "anti-corona" continuent de faire du bruit. Des milliers de personnes ont ainsi formé une chaîne humaine samedi au bord du lac de Constance, à cheval sur l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche, en signe de protestation contre les mesures de restrictions liées à la pandémie, sous forte présence policière face aux craintes d'éventuels débordements.

A l'autre bout du monde, avec leur tout premier cas répertorié, les Îles Salomon ont annoncé samedi avoir perdu leur bataille visant à rester hors de portée du coronavirus, ce qui ne laisse que neuf petits pays et territoires isolés n'ayant jamais enregistré le moindre cas. Seuls de petites nations insulaires et certains territoires n'ont pas encore été touchés par le virus: Kiribati, les Îles Marshall, la Micronésie, Nauru, Palau, les Samoa, les Tonga, Tuvalu et le Vanuatu.

# Londres et Bruxelles veulent accélérer les négociations post-Brexit

Les dirigeants britanniques et européens se sont mis d'accord samedi pour intensifier leurs négociations commerciales post-Brexit, toujours dans l'impasse malgré la menace d'un "no deal" potentiellement dévastateur le 1er janvier.

Londres et Bruxelles se sont fixé comme objectif d'arriver à un compromis dès ce mois-ci afin de pouvoir le mettre en oeuvre à temps pour la date fatidique, qui marque la fin de la période de transition accompagnant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, effective depuis le 31 janvier dernier. Mais une neuvième session de négociations cette semaine à Bruxelles s'est soldée vendredi par un nouveau constat de divergences entravant la conclusion de l'accord de libre-échange espéré, sans quotas ni droits de douane.

A l'issue de leur premier entretien en plus de trois mois, par visioconférence, le Premier ministre britannique Boris Johnson et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen l'ont reconnu : "Des divergences significatives persistent, non seulement dans le domaine de la pêche, mais aussi en termes de réglementation ou de gouvernance". "Ils ont donné pour instructions à leurs chefs négociateurs de travailler intensément de manière à essayer de combler les divergences", ont-ils ajouté dans un communiqué commun.

La dernière session de pourparlers entre les négociateurs européens Michel Barnier et britannique David Frost a laissé apparaître les mêmes lignes de fractures : la manière d'éviter l'apparition d'un concurrent déloyal aux portes de l'UE, notamment par les aides publiques, ainsi que l'accès aux eaux britanniques des pêcheurs européens. Les deux parties en sont sorties inquiètes du peu de temps restant pour trouver un compromis avant le 15 octobre ou la fin du mois, les dates butoirs fixées respectivement par Boris Johnson et l'UE.

Samedi, elles n'ont pas précisé sous quelle forme se dérouleraient les prochaines discussions, David Frost signalant simplement sur Twitter qu'elle débuterait "dès



que possible la semaine prochaine". Les Britanniques espéraient l'ouverture d'un "tunnel" de négociations intenses devant finaliser un accord avant le Conseil européen du 15 octobre, mais les Européens jugent que les avancées ne sont pas suffisantes.

Interrogée sur les progrès à attendre, une source européenne s'est montrée prudente : "On attend que les Britanniques commencent réellement à négocier sur les gros sujets".

Sous couvert d'anonymat, un responsable européen avait averti vendredi voir pointer au sein des 27 "l'impression que peut-être pas d'accord est mieux qu'un mauvais accord".

Samedi, "Boris Johnson n'a rien dévoilé de ses intentions" mais l'UE a averti Londres : "Vous dites que vous pouvez vivre avec un no deal, nous aussi", indique une autre source européenne. "Nous voulons un

accord de libre-échange avec l'UE, mais tout accord doit être équitable", a estimé samedi le chef de la diplomatie britannique Dominic Raab au congrès annuel du Parti conservateur. "L'époque où nous étions mis dos au mur par Bruxelles est depuis longtemps révolue".

Le ministre d'Etat Michael Gove s'est de son côté dit "optimiste" sur un accord, avertissant qu'il y aurait d'ici à son éventuelle conclusion "des hauts et des bas".

Le Royaume-Uni continue d'appliquer les règles européennes jusqu'au 31 décembre. Faute d'accord commercial à cette date, un retour aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, avec droits de douane à la clé, constituerait une rupture susceptible d'ébranler un peu plus des économies déjà fragilisées par la pandémie que provoque le nouveau coronavirus. "Les prochains jours" seront décisifs, avait affirmé vendredi la

chancelière allemande Angela Merkel, qui rencontrera le négociateur européen Michel Barnier lundi à Berlin. "Tant que les négociations se poursuivent, je suis optimiste".

La ratification d'un éventuel accord reste par ailleurs menacée par les tensions apparues à la suite du projet de loi britannique qui remet en question certains des engagements pris dans le traité encadrant le Brexit.

Ce texte, entériné par les députés mais qui doit être examiné par les Lords, revient sur des dispositions pour la province britannique d'Irlande du Nord.

Bruxelles a entamé jeudi une procédure d'infraction contre le Royaume-Uni, qui peut finir devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), susceptible d'infliger amendes et astreintes.

Downing Street et la Commission n'ont pas évoqué ce sujet dans leur compte-rendu de l'entretien de samedi.

## L'Islande resserre la vis face à une poussée du Covid-19



L'Islande a annoncé samedi soir durcir les mesures destinées à contrer la nette remontée des cas de Covid-19 depuis la mi-septembre. A compter de lundi et comme au printemps, salles de sport, bars et discothèques seront à nouveau fermés et les rassemblements de plus de 20 personnes interdits pour "deux à trois semaines", a écrit le ministère de la Santé. "Ces derniers jours, le nombre quotidien de personnes nouvellement diagnostiquées a été relativement stable, soit environ 30 à 40 individus par jour, et il est donc clair que les mesures actuelles n'ont pas réussi à permettre une maîtrise adéquate de l'épidémie", a indiqué le chef épidémiologiste Thóroldur Gudnason dans une note adressée à la ministre de la Santé.

Jusqu'à présent, les autorités sanitaires islandaises avaient choisi des restrictions ciblées - les bars et discothèques de Reykjavik fermés pendant 10 jours, avaient rouvert lundi - et insisté sur les mesures générales d'hygiène et de distanciation physique. Ce

revirement intervient après l'annonce cette semaine de contaminations dans deux maisons de retraite de la capitale islandaise et l'augmentation des hospitalisations, multipliées par près de sept en une semaine.

"L'hôpital n'est pas aussi bien préparé à faire face à un afflux de patients qu'il ne l'était au printemps", a relevé Páll Matthíasson, le directeur de l'hôpital universitaire d'Islande, dans un courrier adressé au personnel et publié vendredi sur le site internet de l'établissement.

Exceptions aux nouvelles règles, les supermarchés pourront accueillir jusqu'à 100 personnes et les piscines, qui avaient été fermées au printemps, opérer à 50% de leur capacité normale.

663 nouvelles infections au coronavirus ont été diagnostiquées sur l'île subarctique ces 19 derniers jours, principalement dans la capitale Reykjavik et ses environs.

L'Islande, forte de 365.000 habitants, dénombre au total 2.872 cas de Covid-19 depuis le début de l'épidémie et 10 décès.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FACTICE	MÉTAL	COURSE RAPIDE ET BRÈVE	BÊTE À PART	BAISSE LES BRAS	ANTI-ANTI-DARON			PINARD
							MONARQUE EN BERNE	MÉTAL MÉTAL
PARTIE DU CORPS			CARDINAUX		NOTE		MORCEAU D'ARN VOYELLES	
COPINE	NOIR SAPE				TEMPS VARIABLE			BRONZÉ ZONE
			LIE VIEILLE CITÉ			CASE FAUTE		
À LA MODE			DÉCOUVERTE	ROMAN DE WALTER SCOTT	INTERJECTION		BALLE DE SERVICE EN COURS	
							EN CUIR SORTIE DE BAIN	
PRÉCÉDENT		TAXE ROUTIERE	SILLONNE LA CAMPAGNE		LE REPOS DU GUERRIER			
FEMELLE DU SINGE	GRAVITÉ POISON VÉGÉTAL							MAQUILLAGE
					À L'ENVERS-ÉPRISE			
TIMBRE					LETTRES DE FELIPE	NOTE QUARTIER DE REIMS		FIN DE VERBE
ÈRE RÂPÉE			PERSONNE SOTTE			LE ROUGE ET LE BLANC		
			PLANTE POTAGERE					

Solution mots flechés d'hier

CALLE	S	NOUVEAU	OPINION	C	UNIFORME	PARADIS	I	BALAI	MANIÈRE	CHANGEMENT
COOL		OP		LAPS						
URANIUM				NEO						
TAN				EIN						
BENNE				USSI						
OUTIL				EE						
LINCEUL				MECS						
NET				PARU						
ECURIE				I						
DRANDONNEE										
PIEN				RARI						
TREPAN				RIEN						
EE				UNIE						

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rebane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
**Tél:** 0522 31.00.62  
**Fax:** 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Gastéropode
- 2- Singe araignée - Repoussant
- 3- Démonstratif - Greffe - Condition
- 4- Etat de servilité
- 5- Coup de feu - Religieuses
- 6- Vieux do - Façonnaï
- 7- Frottent - Pour une donnée satellite
- 8- Nickel - En peine - Demi d'atomiste
- 9- Capitale de Aad - Sport sur blanc
- 10- Réfléchi - Eau-de-vie scandinave

**VERTICALEMENT**

- 1- Moroses
- 2- Programme d'exploitation informatique
- 3- Note - Coordonnant
- 4- Trop mûr - Conseil savant
- 5- Eau russe
- 6- Deux font bien soigné - Il se dresse
- 7- Constituants
- 8- Note - USA made in France - Club néerlandais
- 9- Premier mot du Coran... - Mesquin
- 10- Dispositions législatives - Assemble

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	L	I	E	U	T	E	N	A	N	T
2	A	N	T	R	E		I	D	E	E
3	M	O	R	E	L	L	E		T	N
4	P	U	E		E		R	I	T	E
5	A	I	S	E		E		N	E	S
6	D		I	T	A	L	I	E		M
7	A	P	L	A	N	I		G	R	E
8	I	L	L	U	S	T	R	A	I	
9	R	I	O		E		A	L	E	P
10	E	A	N	E	S		T	E	N	U

### Grilles de sudoku

**Facile**

8			9			4	3		
	2	3							
		4	2	7		9	6		
7	5		2	8					
	9		1	5	7		4		
			6	9		2		7	
	3	9		6	2	1			
						3	9		
	1	8			9			5	

**Moyen**

			6	8	7				5
		5					7	1	
	6			4					
	4						8		9
7	5							3	1
3		9							6
				9				2	
	7	6					1		
8			7	2	1				

**Difficile**

		2		1	3	4			
6			7						
	8			5	2				
7		8						5	
	3					6			
5					1		9		
		5	1				7		
				6				1	
	7	9	2		6				

**Expert**

		1		3	8			6	
	7							1	
6			9	5					
2		5	8						
				6					
					4	8		3	
				8	6				9
	8							4	
	2	3	1	7					

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

1	3	9	4	7	5	8	2	6	
5	8	6	1	9	2	7	4	3	
7	2	4	6	8	3	5	1	9	
9	4	1	2	6	7	3	8	5	
2	6	3	5	1	8	4	9	7	
8	5	7	9	3	4	2	6	1	
6	7	5	8	2	1	9	3	4	
4	9	8	3	5	6	1	7	2	
3	1	2	7	4	9	6	5	8	

**Moyen**

8	1	2	5	3	9	4	6	7	
5	7	9	1	4	6	3	2	8	
6	4	3	8	7	2	9	1	5	
1	5	6	4	9	3	8	7	2	
9	3	7	2	6	8	1	5	4	
2	8	4	7	5	1	6	9	3	
3	6	5	9	2	4	7	8	1	
7	9	8	3	1	5	2	4	6	
4	2	1	6	8	7	5	3	9	

**Difficile**

1	4	6	5	9	2	7	8	3	
3	9	5	4	8	7	6	1	2	
7	8	2	6	1	3	4	9	5	
4	2	3	1	5	6	8	7	9	
6	1	9	2	7	8	5	3	4	
8	5	7	9	3	4	2	6	1	
9	6	1	8	4	5	3	2	7	
2	7	4	3	6	9	1	5	8	
5	3	8	7	2	1	9	4	6	

**Expert**

4	3	1	8	2	5	7	6	9	
8	6	2	1	9	7	4	3	5	
9	5	7	4	3	6	1	2	8	
1	4	9	6	5	2	3	8	7	
7	8	6	3	1	9	2	5	4	
5	2	3	7	8	4	6	9	1	
2	1	4	5	6	8	9	7	3	
3	9	8	2	7	1	5	4	6	
6	7	5	9	4	3	8	1	2	

# Economie

## Repli du trafic autoroutier au premier semestre

Le trafic autoroutier au Maroc a diminué de 32% au cours du premier semestre de cette année, impacté directement par la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), selon la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM).

«Les mesures de confinement et de restriction de la circulation qui ont accompagné la crise sanitaire du Covid-19 ont eu un impact direct sur le trafic autoroutier et en conséquence sur les recettes d'ADM et sa trésorerie. Le premier semestre de l'année 2020 s'est soldé par un recul de 32% pour le trafic autoroutier et de 29% pour les recettes de péage, soit une perte de chiffre d'affaires de 437 millions de dirhams (MDH) à fin juin 2020 en comparaison avec les mêmes périodes de l'année 2019», précise la même source dans un communiqué. Cette situation inédite et imprévisible a mis la trésorerie d'ADM sous pression, ce qui a poussé l'entreprise à mettre en place un plan de rationalisation et de priorisation des dépenses axé sur la réduction du budget des charges courantes liées principalement à l'activité d'exploitation, et sur la reprogrammation des investissements liés à la construction d'infrastructure autoroutière, tout en maintenant les chantiers indispensables et prioritaires, rapporte la MAP.

Le budget annuel d'investissement et de fonctionnement a été ainsi reprogrammé avec une révision totale de 942 millions de dirhams (MDH), ce qui permettra d'anticiper l'impact de la crise sanitaire sur le reste de l'année 2020.

Engagée pour assurer la continuité du service public et atténuer les répercussions de la crise sur son écosystème malgré la chute drastique de ses indicateurs vitaux, ADM a rapidement mis en place un dispositif pour assurer la continuité du service public au standard de sécurité et qualité tout en accompagnant son écosystème à travers cette crise. Ce dispositif s'articule autour de plusieurs axes, à savoir la protection des usagers et de l'ensemble des Ressources humaines à la fois d'ADM et celles des différents partenaires à travers la mise en place des recommandations et des mesures d'hygiène et de sécurité, la continuité du service public et son corolaire indispensable à la préservation de notre écosystème marocain, outre la réorganisation interne exceptionnelle en mode crise sanitaire et économique.

Il s'agit également du déploiement et du renforcement des solutions digitalisées au profit des ressources humaines, des partenaires, et des clients-usagers notamment le télépéage Jawaz avec la diversification des canaux de recharge digitaux et de la mise en place d'un plan de communication de crise à l'adresse des clients-usagers, des ressources humaines et de l'écosystème, souligne le communiqué.

## Le déficit commercial s'est résorbé en août



Le déficit commercial s'est résorbé au mois d'août 2020, selon les statistiques publiées récemment par l'Office des changes. Il a enregistré un allègement de 18,4% à 25.539MDH, au titre des huit premiers mois de l'année en cours ; tandis que le taux de couverture a gagné 0,9 point pour s'établir à 58,5%.

En effet, en glissement annuel (comparaison entre janvier-août 2020 et janvier-août 2019), les importations et les exportations de marchandises ont enregistré des baisses respectives de 16,6% et de 15,3%. Alors qu'en glissement trimestriel (comparaison entre les trois derniers mois et les trois mois d'avant), les exportations ont accusé une hausse de 12,6% plus importante que celle des importations (+1%).

«La baisse des importations de biens s'explique par le recul des importations de la quasi-totalité des groupes de produits en l'occurrence, des produits énergétiques (-17.469MDH), des produits finis de consommation (-17.094MDH), des biens d'équipement (-15.366MDH), des demi-produits (-9.405MDH) et des produits bruts (-2.406MDH)», a indiqué l'Office des changes dans son bulletin mensuel au titre des huit premiers mois de 2020 relevant, en revanche, une hausse des achats des produits alimentaires de 7.539MDH.

De même source, l'Office des changes a indiqué que la facture énergétique s'est établie à 34.439MDH à fin août 2020

contre 51.908MDH à fin août 2019, soit -17.469MDH.

«Le recul de la facture énergétique (-33,7%) est dû principalement à la baisse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (-10.227MDH). Cette évolution s'explique par l'effet prix en baisse de 30,3% (3.958 DH/T à fin août 2020 contre 5.680 DH/T un an auparavant)», a-t-il souligné dans son bulletin ajoutant au passage que les quantités importées se sont élevées à 4.036MT contre 4.613MT, correspondant à -12,5%.

Il est à noter qu'en raison de la hausse des achats du blé et de l'orge respectivement de

3.322MDH et de 1.507MDH, les importations des produits alimentaires ont, pour leur part, atteint 39.165MDH à fin août 2020 contre 31.626MDH une année auparavant.

Concernant les exportations, au titre des huit premiers mois de l'année, il ressort des chiffres publiés qu'elles ont enregistré une baisse de 15,3% correspondant à -28.851MDH (159.320MDH contre 188.171MDH un an auparavant).

Comme l'a expliqué l'Office des changes dans son bulletin, ce recul fait suite à la diminution des ventes de la quasi-totalité des secteurs, en particulier dans l'automobile (39.389MDH contre 51.325MDH, soit -23,3% ou -11.936MDH) ; le textile et cuir (18.380MDH contre 24.954MDH, soit -26,3% ou -6.574MDH) et l'aéronautique (8.330MDH contre 10.932MDH, soit -23,8% ou -2.602MDH).

Le repli des exportations s'explique également par les baisses observées au niveau des phosphates et dérivés (32.533MDH contre 34.467MDH, soit -5,6% ou -1.934MDH) ; de l'agriculture et agro-alimentaire (39.772MDH contre 40.815MDH, soit -2,6% ou -1.043MDH) ; des autres extractions minières (2.000MDH contre 2.663MDH, soit -24,9% ou -663MDH) ; de l'électronique et électricité (6.456MDH contre 6.680MDH, soit -3,4% ou -224MDH) et autres industries (12.460MDH contre 16.335MDH, soit -23,7% ou -3.875MDH).

Précisons que les économistes de l'Office ont attribué l'évolution des exportations du secteur automobile, au titre des huit premiers mois de 2020, principalement au recul des ventes du câblage de 33,3% ou -7.017MDH, de la construction (-25,2% ou -5.447MDH) et de l'intérieur véhicules et sièges (-20% ou -1.029MDH).

Ainsi, la part de ce secteur dans le total des exportations a atteint 24,7% contre 27,3% un an auparavant, selon les données recueillies par l'Office des changes.

Pour leur part, les exportations du secteur textile et cuir à fin août 2020 «ont été affectées par le recul des ventes des vêtements confectionnés (-4.991MDH) et celles des articles de bonneterie (-1.377MDH)», a-t-il expliqué faisant savoir que les exportations du secteur de l'aéronautique ont de la même manière affiché une baisse de 2.602MDH.

Quant aux exportations de phosphates et dérivés, elles ont enregistré une baisse de 5,6% à fin août 2020, en raison essentiellement du repli des ventes de l'acide phosphorique de 29,7% (-2.911MDH). Alors que les exportations des engrais naturels et chimique ont, de leur côté, affiché une amélioration de 5%, soit 997MDH.

Ainsi, la part de ce secteur dans le total des exportations a gagné 2,1 points passant de 18,3% à fin août 2019 à 20,4% à fin août 2020, a conclu l'Office des changes.

Alain Bouithy



En glissement trimestriel, les exportations enregistrent une hausse de 12,6% plus importante que celle des importations (+1%)

## BOA clôture avec succès l'opération d'augmentation de son capital social

Bank Of Africa (BOA) a annoncé avoir clôturé avec succès l'opération d'augmentation du capital social ayant fait l'objet du prospectus visé par l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) le 29 juillet 2020. L'opération réalisée portait sur une conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019 pour un montant global maximal de 999.102.229 dirhams, a indiqué le groupe bancaire dans un communiqué.

Le taux de souscription de l'augmentation de capital s'est élevé à 79,34%, soit 5.786.188 actions émises sur un maximum à émettre de 7.292.717

actions nouvelles, a ajouté la même source, précisant que le montant global de l'opération s'élève à 792.707.756 dirhams.

Selon BAM, cette opération s'inscrit dans le cadre des opérations stratégiques visant à financer son Plan stratégique de développement prévu sur la période 2019-2021. Ce dernier ambitionne d'accompagner la stratégie de croissance du Groupe au Maroc et à l'international.

Suite à ces opérations, le capital social de Bank Of Africa passe de 1.998.204.600 dirhams à 2.056.066.480 dirhams.

## Les délais de paiement moyens déclarés par les EEP baissent à 38,02 jours à fin août

La moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des établissements et entreprises publics (EEP) a atteint 38,02 jours à fin août 2020 contre 40,50 en juillet 2020, a annoncé la Direction des entreprises publiques et de la privatisation relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration.

Cette moyenne était de 40,58 jours en juin 2020 et de 42 jours à fin décembre 2019, ce qui confirme, globalement,

la tendance positive constatée depuis décembre 2018, a ajouté la même source dans un avis à l'occasion de la publication par le ministère des délais de paiement déclarés par les EEP concernant le mois d'août 2020 et ce, au niveau de la rubrique de l'Observatoire des délais de paiement (ODP). Cette publication à caractère mensuel s'inscrit dans le cadre de la démarche progressive adoptée par le ministère depuis la publication effectuée le 31 octobre 2019.

# Le transport de marchandises continue d'essuyer de lourdes pertes à Casablanca

Affectés par la baisse drastique de l'activité, des professionnels du secteur du transport routier de marchandises à Casablanca tirent la sonnette d'alarme sur les répercussions dramatiques de la pandémie du nouveau coronavirus sur leurs conditions sociales et économiques, craignant le pire si la situation ne s'améliore pas dans un proche avenir.

Tout au long du quartier commerçant de Derb Omar, des dizaines de camions sont stationnés côte à côte dans l'attente d'une commande à livrer à l'intérieur comme à l'extérieur de la capitale économique.

A la vue de toute personne au passage, les camionneurs tournent

autour pour lui offrir leurs services au meilleur prix. Toute proposition est bonne à prendre en ces temps de grande disette.

En effet, la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 n'a épargné aucun secteur d'activités au Maroc, encore moins celui du transport routier de marchandises, dont les opérateurs font état d'une chute substantielle de leurs activités.

Pour A. Hussein, chauffeur professionnel, il s'agit d'une crise sans précédent car "même si on est à l'arrêt durant des jours, voire des semaines, on est obligé de s'acquitter chaque nuit des frais de parking qui nous font défaut des fois".

Avant l'apparition du Covid-19 au Maroc, le secteur était prospère et les professionnels ne se plaignaient guère, dans la mesure où "les opportunités de transport de marchandises étaient abondantes et le voyage à destination d'Agadir, par exemple, rapportait jusqu'à 2.500 dirhams", se souvient-il.

Actuellement, on est contraint de faire le même trajet pour la modique somme de 1.000 dirhams et encore faut-il décrocher une livraison, a-t-il ajouté, dans une déclaration à la MAP. "Au bout de plusieurs jours sans avoir rien gagné, on se contente de peu afin de couvrir à peine les frais du

voyage, alors qu'au retour, on revient les mains vides, sans aucun chargement".

"On accepte ce genre de déplacement uniquement pour faire tourner le moteur et combattre l'oisiveté forcée", a raconté le camionneur.

Il a fait savoir qu'après la fermeture des frontières du Maroc au mois de mars, suite à cette crise sanitaire, les marchandises en provenance de l'étranger se font de plus en plus rares, tandis qu'avant, le marché national était inondé de différents produits importés depuis plusieurs pays, notamment la Chine et des pays européens.

Pour sa part, L. Hamid rappelle que depuis le mois de mars dernier, après la détection du premier cas du Covid-19 au Maroc, et les mesures de restriction qui s'en sont suivies, en particulier durant les mois de confinement généralisé, l'activité a été fortement réduite.

Même après la levée partielle des mesures de restriction au Maroc, la situation ne s'est pas énormément améliorée, a-t-il assuré. Les camionneurs doivent patienter assez longtemps pour obtenir du travail, puisant dans leurs maigres économies. Beaucoup passent la nuit dans le camion pour ne pas rater un hypothétique chargement.



Même son de cloche pour N. Mekki, qui ne cache pas son désespoir et envisage même de changer de métier.

"Si la situation perdure encore quelque temps, je serai contraint de vendre mon camion et de chercher autre chose pour gagner ma vie", a-t-il lâché, rappelant que l'état d'urgence sanitaire décrété au Maroc a lourdement affecté le secteur du transport de marchandises.

La diminution de l'activité de ce secteur vital, considéré comme

locomotive de l'économie nationale, a été notable ces derniers mois, principalement à cause de près de trois mois de confinement et des mesures de restriction imposées par les autorités du pays afin d'enrayer la propagation du virus.

Tout compte fait, une bonne partie des professionnels n'a pas totalement perdu la foi en l'avenir et espère des jours meilleurs pour retrouver la prospérité d'antan.

Par Karim NAJJI (MAP)



Les professionnels du secteur tirent la sonnette d'alarme

## Accélération de l'effort d'investissement en faveur des secteurs sociaux en 2019

La Cour des comptes a souligné, dans son rapport sur l'exécution du budget de l'Etat de 2019, l'accélération de l'effort d'investissement de l'Etat, notamment, en faveur des secteurs sociaux.

"L'année 2019 confirme la tendance d'amélioration continue de l'effort d'investissement de l'Etat en faveur des secteurs de l'enseignement et de la santé conformément à l'objectif de priorisation des politiques sociales défini dans le PLF 2019", indique la même

source. Et de préciser que les crédits de paiement, réunis, des deux départements ont augmenté de 20% par rapport à 2018 pour atteindre 10,09 milliards de dirhams (MMDH), soit 19% du total des crédits de paiements hors charges communes.

Les autorisations budgétaires d'investissement restent concentrées sur cinq principaux ministères qui portent l'essentiel de l'effort d'investissement de l'Etat, relève la Cour des comptes. Les

crédits de paiement alloués aux charges communes (27,8%), celui de l'agriculture, pêche maritime, développement rural et eaux et forêts (16,7%), celui de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau (14,8%), celui de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (9,3%), ainsi que l'administration de la défense nationale (6,5%), ont représenté 75,2% des crédits ouverts par la loi de Finances (LF) cor-

respondant pratiquement au même niveau enregistré en 2018 (75,4%), rapporte la MAP.

La LF-2019 a autorisé un montant global de crédits de 137,64 MMDH, en augmentation de 21% comparativement à une hausse de 16% en 2018, rappelle la Cour des comptes, notant que l'année 2019 confirme la trajectoire haussière des autorisations budgétaires d'investissement, entamée en 2015, avec un rythme nettement plus élevé que l'année précédente



**GROUPE BCP**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 juillet 2020, le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc et le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, réunis sous la Présidence de Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, ont examiné l'évolution de l'activité et arrêté les comptes au 30 juin 2020.

### **Une dynamique de croissance du PNB, atténuée par les effets de la crise sanitaire**

Durant le premier semestre 2020, le Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) a fait face à une crise économique, d'ampleur inédite, suite au confinement des populations pour endiguer la propagation de la pandémie COVID-19.

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité avec les populations des pays d'implantation, le Groupe s'est mobilisé pour soutenir les économies nationales et alléger l'impact de la crise sur ses clients et partenaires.

En dépit de ce contexte, le Produit Net Bancaire consolidé s'est amélioré de 13,9% à 10 milliards de Dirhams, tiré par l'effet combiné du changement de périmètre suite à l'intégration des nouvelles filiales africaines acquises au T4-2019 et du redressement des activités de marché au T2-2020, suite à l'évolution favorable de la courbe des taux. Hors effet périmètre, la croissance du PNB s'établit à +6%. Les dépôts du Groupe continuent à se renforcer à hauteur de 5,7% pour s'établir à 327 milliards de Dirhams, tandis que les crédits s'affermissent de 1%, par rapport au 31/12/2019, à 261 milliards de Dirhams.

Les frais généraux progressent de 23% à 5,4 milliards de dirhams, intégrant notamment une charge exceptionnelle de 500 millions de Dirhams, liée à l'intégration au prorata de l'année du don COVID-19. A périmètre constant et hors impact du don, les charges augmentent de manière maîtrisée à +3%.

En cohérence avec la politique prudente de provisionnement, le coût du risque consolidé se renforce sensiblement à 3 milliards de Dirhams, intégrant notamment des provisions IFRS « Forward Looking » en anticipation des impacts de la pandémie sur les opérateurs économiques. Par ailleurs, le coût du risque du T2-2020 a été partiellement aggravé par la faiblesse du recouvrement, attribuable au confinement de la population dans les différents pays d'implantation du Groupe.

Le Résultat Net consolidé recule de 48% à 1 034 millions de Dirhams, tandis que le Résultat Net Part du Groupe baisse de 38% pour s'établir à 1 015 millions de Dirhams.

### **Maroc : Une activité bancaire centrée sur la gestion de la crise sanitaire et l'amorçage de la relance**

Pendant la période de crise sanitaire, le Groupe Banque Centrale Populaire s'est rapidement adapté pour assurer la continuité de ses services dans des conditions optimales, capitalisant notamment sur la densité de son réseau de distribution, son agilité et la robustesse de ses processus et plateformes. Au service de sa clientèle, le Groupe s'est mobilisé sur plusieurs fronts :

- Opération de reports d'échéances de crédit : les opérations de reports, qui ont concerné l'ensemble de la clientèle, Particuliers, Marocains du Monde, Professionnels et Entreprises, ont profité à près de 85 000 clients de la Banque Populaire ;
- Crédits de soutien aux entreprises : le réseau Banque Populaire a reçu et traité plus de 18 000 demandes de crédit DAMANE OXYGENE, dont une majorité au profit de TPE, pour un montant global de 3,5 milliards de Dirhams ;
- Distribution des aides en faveur du secteur informel et traitement des indemnités CNSS : le Groupe Banque Centrale Populaire a été en première ligne dans le cadre des différentes campagnes de l'opération citoyenne TADAMON ayant permis de distribuer des aides financières significatives, au profit des ménages opérant dans le secteur informel.

Pour accompagner la relance de l'économie nationale, le Groupe a entrepris un ensemble d'actions en faveur de tous les segments de sa clientèle aussi bien Particuliers qu'Entreprises. Un plan ciblé a été mis en place, avec pour objectif de continuer à répondre aux besoins et attentes de la clientèle. Ainsi, le Groupe s'est fortement mobilisé pour la commercialisation de produits dédiés à la relance, et notamment « Damane Relance ».

La Banque Populaire réaffirme ainsi son engagement pour le financement de l'économie nationale, et porte son total encours de crédits à l'économie à près de 225 milliards de Dirhams.

Le Groupe est également parvenu à renforcer son leadership au Maroc sur les dépôts qui évoluent de 4,7%, par rapport à fin 2019, à 259 milliards de Dirhams, soit une collecte additionnelle de 11,7 milliards de Dirhams. Cette performance a été réalisée aussi bien auprès des particuliers locaux (+4,5 milliards de Dirhams) et MDM (+1,4 milliard de Dirhams), que des entreprises (+5,8 milliards de Dirhams). Il en résulte une amélioration de 69 pbs de la part de marché dépôts à 26,7%.

Ces réalisations confirment l'engagement citoyen et solidaire de la Banque Populaire qui continue à soutenir ses clients au Maroc pour surmonter cette situation de crise.

### Bonne résilience des filiales du Groupe

En dépit de l'impact des mesures de confinement décidées par les autorités des pays d'implantation du Groupe, les filiales à l'international du Groupe BCP maintiennent leur dynamique de croissance. Ainsi et profitant d'un effet périmètre lié à l'acquisition de trois nouvelles banques au T4-2019, le PNB s'est renforcé de 52% et représente désormais 25% du PNB consolidé. Hors ce changement de périmètre, la croissance demeure soutenue à +8,5%. Les filiales internationales ont également vu leur rentabilité financière s'améliorer significativement à périmètre constant à +11%, en ligne

avec l'évolution de leurs indicateurs d'activité et la maîtrise des charges malgré un contexte international difficile.

Au Maroc, les filiales spécialisées ont été impactées par la crise sanitaire durant ce premier semestre. Elles continuent, toutefois, à contribuer fortement au PNB du Groupe avec un taux de 22%.

### Politique de provisionnement prudente et solidité financière renforcée

Au titre du premier semestre 2020, le Groupe a constitué des provisions IFRS au titre du « Forward Looking », en anticipation d'une dégradation de la situation économique.

Parallèlement, l'Assemblée Générale Ordinaire vient d'entériner l'affectation d'un milliard de Dirhams supplémentaire au fonds de soutien, dont l'encours s'établit désormais à 4,4 milliards de Dirhams. Cette enveloppe renforce davantage la solidité financière du Groupe et lui permet d'aborder l'avenir avec sérénité.

Une dotation supplémentaire de la PRG en social a également été constituée à hauteur de 200 millions de Dirhams en couverture du risque COVID, portant ainsi le stock de cette provision à 4,8 milliards de Dirhams.

## PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE



PRODUIT NET BANCAIRE  
(+13,9%)



TOTAL BILAN CONSOLIDE



RESULTAT NET CONSOLIDE  
(-48,3%)



FONDS PROPRES CONSOLIDES



RESULTAT NET PART DU GROUPE  
(-38,1%)



TAILLE DU RESEAU  
6 007 POINTS DE DISTRIBUTION



NOTATION GROUPE  
BB / STABLE / B (S&P)  
BA1 / STABLE (MOODY'S)



NOMBRE DE CLIENTS BANCAIRES  
6,5 MILLIONS

Le Conseil d'Administration de la BCP a tenu à rendre hommage à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour leur engagement dans l'accomplissement de leur devoir citoyen en ces circonstances inédites.

Les membres du Conseil tiennent également à remercier l'ensemble des sociétaires, actionnaires, partenaires et clients pour leur contribution soutenue à l'essor du Groupe tant à l'échelle nationale qu'internationale.

## Nassim Haddad, *l'artiste intellectuel qui milite pour l'internationalisation de l'Aïta*



Détenteur d'une connaissance académique solide et profonde notamment, sur le patrimoine musical marocain, Nassim Haddad est l'exemple éloquent d'un artiste "intellectuel" pleinement engagé en faveur d'une internationalisation de l'art ancestral de l'Aïta.

Cette ambition longtemps exprimée par ce docteur en "Physique nucléaire", l'a toujours incité à "mettre les petits plats dans les grands" et à ne jamais lésiner sur les moyens notamment, lorsqu'il s'agit de militer en faveur de la valorisation de cet art et surtout, son rapprochement des jeunes, dans l'optique que la relève soit amplement assurée.

Faisant partie, désormais, des grands "influenceurs" de la nouvelle vague de cet art ancestral, Nassim Haddad croit dur comme ferme que "l'Aïta en particulier, et la chanson arabe en général, donne la priorité aux paroles plus qu'à la musique, alors que pour qu'un style musical aspire à s'exporter à l'international, il doit miser sur les rythmes, sachant que la musique demeure la langue la plus universelle, tout en reléguant les paroles au second plan". "Pour lancer l'art de l'Aïta à l'international, il faut que nous, Marocains, nous réconcilions avec notre patrimoine et que nous en soyons si fiers", ne cesse de le répéter Nassim Haddad comme c'était le cas lors de sa dernière participation à un Master-Class organisé dans le cadre du 19<sup>e</sup> Festival nation-

nal de l'Aïta (22 septembre-02 octobre), une édition "virtuelle" cette année en raison de la propagation de la pandémie du coronavirus. Pour s'internationaliser, a-t-il enchaîné, l'Aïta doit mouvoir du populaire vers la forme traditionnelle, tout en veillant à former des stars de qualité, à valoriser ceux et celles qui existent déjà et qui, pourraient, à un moment donné, souffrir de marginalisation ou faire l'objet de clichés stéréotypés, insistant sur la nécessité d'œuvrer en vue de préparer la relève en intégrant l'Aïta dans les programmes des Instituts et Conservatoires musicaux.

A la fois chercheur et pratiquant de l'Aïta, Nassim Haddad, qui a réussi, en quelques années, à se faire une place de choix sur la liste prestigieuse des artistes confirmés de l'Aïta au niveau national, n'hésite guère à reconnaître que "les pionniers de ce style musical se sont uniquement contentés du legs laissé par leurs prédécesseurs sans jamais penser à innover". Cette attitude, a-t-il estimé, a énormément porté atteinte à la diffusion de l'Aïta car, "les pionniers n'ont pas su rendre ce style musical vivant, à travers l'adaptation et l'accompagnement des mutations sociales et les transformations des goûts artistiques opérées ces dernières années".

Ayant le mérite d'être surnommé sur la scène artistique "le chevalier de l'Aïta", Nassim Haddad, a plaidé en faveur de la formation d'artistes à même de servir de "modèles" pour des jeunes

"aptes" à promouvoir ce style artistique et surtout, à le faire sortir de "la marginalisation" dont, il a longtemps souffert. "Les pratiquants de l'art de l'Aïta n'ont pas pu côtoyer les jeunes d'aujourd'hui pour comprendre leur mentalité et les influences artistiques qui orientent leurs choix et préférences", a-t-il dit, rappelant que ces influences artistiques demeurent en constante mutation.

Dans la foulée, il a relevé qu'il appartient, désormais, aux artistes de changer d'attitude, et de fournir davantage d'efforts en vue de rapprocher les jeunes et ce, en procédant à une parfaite adaptation des techniques musicales, avec les goûts artistiques des générations montantes.

A 33 ans, ce jeune artiste qui affirme avoir pleins de projets artistiques, pense que la première étape vers la valorisation de l'Aïta commence par la partition, la transcription et la documentation de ce patrimoine; à travers des études et recherches académiques très poussées.

Devenu "une référence" dans ce style musical, Nassim Haddad se réjouit que les premières prémices d'une reconnaissance nationale de ce genre aient débuté avec son intégration dans les génériques des Sitcoms au Maroc. Dans le même sillage, il a estimé que l'Aïta considérée comme la quintessence de la culture marocaine et l'expression artistique la plus proche des Marocains, est sur la bonne voie pour

une reconnaissance nationale décrochée, grâce notamment aux médias, qui ont joué un grand rôle pour faire sortir ce style musical du marasme. Abordant son parcours artistique, il a reconnu avoir préféré commencer, dans un premier temps, par les études et les recherches sur cet art, considérant tout à fait naturel qu'un jeune marocain s'intéresse à son patrimoine qui fait partie intégrante de son identité culturelle. Tout en se montrant très compréhensif envers les jeunes qui sont attirés par la nouvelle vague et les musiques rythmées du monde, il a souligné que sa popularité grandissante il l'a doit aux médias à travers entre autres, un documentaire de Rabii El Jaouhari (diffusé sur Al Jazeera documentaire).

"Le tournage de ce documentaire m'a permis de faire une découverte et une connaissance approfondie de ce patrimoine à travers les déplacements et les rencontres avec des pionniers dans les quatre coins du Royaume", se rappelle-t-il avec tant d'émotion. Pour Nassim Haddad, "l'art demeure une expérience magnifique", notant qu'il n'existe guère de contraste entre le parcours d'études et la passion pour l'art. "Au contraire j'encourage les enfants et les jeunes à poursuivre leurs études, tout en exerçant leurs passions artistiques préférées", a-t-il préconisé. Et de conclure que l'art est "un excellent outil" pour gérer le stress de la vie et créer un équilibre concernant la personnalité des jeunes.

## Essaouira rejoint le Réseau des villes créatives de l'UNESCO



Essaouira fait partie, désormais, du Réseau mondial des villes créatives de l'UNESCO, a annoncé, vendredi, la commission nationale marocaine pour l'éducation, les sciences et la culture.

Dans un communiqué, la commission affirme que, suite à l'appel à candidature lancé par l'UNESCO concernant l'adhésion à ce réseau, elle a accompagné Essaouira, tout au long de la phase de la préparation du dossier de candidature, qui a mis en évidence les atouts de cette ville par

rapport aux exigences et aux normes arrêtées.

Ce réseau, créé en 2004, compte aujourd'hui 246 villes-membres, relève le communiqué, précisant que le Royaume du Maroc l'a rejoint en 2017, suite à l'adhésion de la ville de Tétouan comme ville créative dans les domaines de l'artisanat et des arts populaires.

La création de ce réseau a pour objet d'inciter les villes-membres à poursuivre une mission commune consistant à placer la créativité et

l'économie créative au cœur de leurs plans de développement urbain en faveur de villes sûres, résilientes, ouvertes à tous et durables.

Ainsi, les programmes et activités engagés par ces villes doivent être en cohérence avec le programme des Nations-Unies de développement durable à l'horizon 2030, et notamment l'ODD 11 qui vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

## Bouillon de culture

### Clint Eastwood

L'acteur et réalisateur américain Clint Eastwood prépare un nouveau film, "Cry Macho", qu'il réalisera et dans lequel il jouera, ont indiqué vendredi des médias américains spécialisés. "Eastwood a déjà commencé à explorer des sites pour y tourner", relève le site Deadline, à l'origine de l'information.

Le scénario de "Cry Macho", qui n'a pas encore officiellement reçu le feu vert de la Warner Bros, a été écrit par N. Richard Nash, auteur du roman du même nom dans les années 1970, avec Nick Schenk, scénariste qui a déjà travaillé avec Clint Eastwood sur "Gran Torino" (2008) et "La Mule" (2018).

L'histoire suit une vedette de rodéo sur le retour, devenue éleveur de chevaux, qui accepte une mission confiée par l'un de ses anciens patrons: se rendre au Mexique pour enlever le fils de ce dernier, qui vit avec sa mère alcoolique, et le ramener à son père au Texas, de l'autre côté de la frontière.

Selon des médias d'Hollywood, Arnold Schwarzenegger avait envisagé de revenir au cinéma en 2011, après ses mandats en tant que gouverneur de Californie, en prenant le rôle principal de "Cry Macho", mais le projet avait été annulé à l'époque.



## A Ouarzazate, l'animation culturelle s'adapte au contexte de la pandémie

La direction provinciale de la culture d'Ouarzazate a réussi à s'acclimater au contexte de la pandémie Covid-19 en adaptant sa programmation aux mesures de restriction et de prévention et en optant pour le support des multimédias et les divers outils de la communication en ligne. Depuis le

début du confinement, en mars dernier, la direction a tenu à assurer la continuité de ses activités culturelles et artistiques via le Web sous le signe « restez chez vous, développez votre créativité ». « Cette initiative inédite nous a permis de vivre une nouvelle expérience culturelle marquée par un surprenant en-

gouement aussi bien de la part des artistes et intellectuels que du côté du grand public », indique le directeur provincial de la culture, M. Mohamed Amzel.

La délégation a entrepris, à cet effet, une approche participative pour l'élaboration de ce programme avec une participation ef-

fective d'artistes, musiciens, poètes, acteurs associatifs et coachs en développement personnel.

Au menu de ce programme d'animation culturelle en ligne, qui a pris sa vitesse de croisière depuis début mai dernier, des débats sur une diversité de thématiques de la culture, des séances de coaching en développement personnel, des ateliers pédagogiques pour enfants, des soirées poétiques et musicales, du théâtre et des concours artistiques et culturels destinés aux jeunes et aux enfants, relate M. Amzil, assurant que la programmation a veillé à diversifier les sujets pour satisfaire à tous les goûts. À travers cette programmation en ligne, il s'agissait d'alléger la pesanteur du confinement général qu'a connu le Royaume au début de la pandémie, tirer les artistes et intellectuels de l'inactivité et leur permettre de garder le contact avec le public,

explique-t-il. Après le déconfinement, la direction veille à poursuivre son élan dans l'animation artistique au niveau de la province, toujours dans le respect des mesures de préven-

tion anti-covid19, qui ne permettent pas les rassemblements et gardent clos les espaces de la culture et du spectacle.

La nouvelle programmation culturelle à partir du mois de septembre jusqu'à fin décembre, se distingue également par sa diversité et son caractère plus large (Ouarzazate, Tinghir et Zagoura). En tête d'affiche figurent le théâtre, les arts plastiques, le cinéma, la musique, les expositions, les débats et les ateliers pour enfants. D'autre parts, la direction a initié un acte solidaire envers des troupes des arts populaires de la province, les célèbres « Ahwach », très impactées par l'arrêt des activités touristiques et des diverses formes de festivités populaires en raison des mesures de restriction anti-Covid-19. Avec le soutien de la délégation, les troupes locales d'Ahwach auront l'occasion de renouer avec leur public via des performances et des spectacles en ligne, indique-t-on auprès de la direction de la culture. Que la vie continue, et avec les arts c'est l'espoir de lendemains meilleurs.



ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 PROVINCE D'EL JADIDA  
 CONSEIL PROVINCIAL D'EL JADIDA  
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
 D.A.A.F/S.A.F.P

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 09/2020/BP**

Le Mercredi 28 Octobre 2020 à 10 :00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant :

**Travaux de construction de murs de clôture des unités scolaires à la commune territoriale El Jadida -Province d'El Jadida-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **30.000,00 Dirhams (Trente Mille Dirhams)**.  
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Huit Cent Vingt Six Mille Huit Cent Dirhams (826.800,00 dhs)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposés contre récépissé au bureau d'ordre sis au siège du Conseil provincial d'El Jadida.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis et ce, conformément à l'article n° 31 du décret précité.
- Soit les envoyés par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

\*Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
A	5	A.2

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 7890/PA

ROYAUME DU MAROC  
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية  
 والتكوين المهني والتعليم  
 العالي والبحث العلمي

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE  
 UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° : 05/FMPC/2020**  
 (Séance publique)

Le 27/10/2020 à 10 h il sera procédé dans les bureaux de la salle de réunion du siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant.

**L'Achat de matériel informatique pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca à l'adresse suivante sis 19, rue Tarik Bnou Ziad, Casablanca, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchéspublics.gov.com](http://www.marchéspublics.gov.com)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :	L'Estimation du coût des prestations
18.500,00 DH	1.210.680,00 DH

Le cautionnement provisoire doit être au nom de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité précité jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- Soit Déposé le jour d'ouverture au siège de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis 19, Rue Tarik Bnou Ziad - Mers Sultan- Casablanca
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture du plis.

**Le dépôt de la documentation :**

➤ Le dépôt de la Documentation expire au plus tard le 26/10/2020 à 17h et doit être déposé auprès du service des Marchés bureau n° 139 de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

**- pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (6) du règlement de consultation.**

N° 7891/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PREFECTURE DE SKHIRATE-TEMARA  
 CONSEIL PREFECTORAL

**Avis d'appel d'offres ouvert sur offres des prix**  
**N° 06/2020**

Le 28/10/ 2020 à 11 heures il sera procédé au siège du Conseil Préfectoral à la Préfecture de SKHIRATE-TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix « **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE KRIFLA RELIANT LA RP401 ET DOUAR KRIFLA A LA COMMUNE D'OUM AZZA**»

Le dossier d'appel d'offres peut être retirerauprès du service des affaires financières et du patrimoine, relevant du Conseil Préfectoral de Skhirate -Témara. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 DHS (Vingt mille dirhams)TTC**.  
 L'estimation est fixée à la somme de : **1.562.204,04 DHS (Un million cinq cent soixante-deux mille deux cent quatre dirhams et quatre Centimes)TTC**.

Le contenu ainsi que la présentation et la remise des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- \*soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du conseil préfectoral
- \*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité

\* soit les envoyer par envoi électronique via le portail des marchés de l'Etat : [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

\* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 8 du règlement de consultation.

Il est exigé de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification faisant ressortir.

	Secteur	Qualification	Classe
Nouveau Système	B	B1	5

N° 7893/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau  
 Direction Provinciale de Casablanca

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°22/2020**

Le 02 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PHARES : AL HANK ET OUKACHA A CASABLANCA**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Gestion et Programmes à la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Seize mille Dirhams (**16 000,00 DH**).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million soixante mille cent quarante sept Dirhams et vingt centimes Toutes Taxes Comprises (**1.060.147,20DH TTC**)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- ✓ Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les déposer contre récépissé au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	4


- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de Consultation

N° 7892/PA



Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :15/DPMCJSB/2020

Le 03/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS (TERRAIN ENJIL IKHTARAN ET TERRAIN ENJIL AIT HSSAËIN) A LA COMMUNE TERRITORIALE ENJIL , (TERRAIN TABAINOUT ET TERRAIN IKIRIN) A LA COMMUNE TERRITORIALE SERGHINA RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.

- LOT UNIQUE

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS ( Quarante Cinq mille dirhams).

L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **3.000.000,00** Dhs« Trois millions dirhams » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. Prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7894/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :16/DPMCJSB/2020

Le 03/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 03 TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS (TERRAIN AIT HAMZA, TERRAIN TIZGHA Khabach, ET TERRAIN GUIGOU CENTRE) A LA COMMUNE TERRITORIALE GUIGO RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.

- LOT UNIQUE

Cautionnement provisoire est fixé à : 35 000.00 DHS ( Trente cinq mille dirhams).

L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **2.250.000,00** Dhs« deux millions deux cent cinquante mille dirhams » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7895/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :18/DPMCJSB/2020

Le 04/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 03 TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS (TERRAIN AIT BLAL, TERRAIN BOUSSELLAM, ET TERRAIN TAOURIRT) A LA COMMUNE TERRITORIALE KSABI MOULOUYA RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.

- LOT UNIQUE

Cautionnement provisoire est fixé à : 35 000.00 DHS ( Quarante Cinq mille dirhams).

L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **2.250.000,00** Dhs« Deux millions deux cent cinquante mille dirhams » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7897/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :17/DPMCJSB/2020

Le 03/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS (TERRAIN TIMADGHARTE, TERRAIN AIT BIJA AIT CHRIF AIT ABDELLAH, TERRAIN OUM JINIBA ET TERRAIN TAGHAZOUT AIT HSSAËIN AIT ABDELLAH) A LA COMMUNE TERRITORIALE EL MERS RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.

- LOT UNIQUE

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS ( Quarante Cinq mille dirhams).

L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **3.000.000,00** Dhs« Trois millions dirhams » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7896/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :19/DPMCJSB/2020

Le 04/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 TERRAINS DE PROXIMITÉ OMNISPORTS (TERRAIN EL ARGOUBE, TERRAIN GAA JABER, TERRAIN OULAD BAKRI ET TERRAIN OULAD SGUIR EL FARCH) A LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI BOUTAYB RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.**

**LOT UNIQUE**

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000,00 DHS ( Quarante Cinq mille dirhams).  
L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **3.000.000,00 Dhs« Trois millions dirhams » TTC.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,  
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :


- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
<b>A</b>	<b>4</b>	<b>A2</b>

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7898/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
de la Jeunesse et des Sports  
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية  
وزارة الثقافة  
والشباب والرياضة  
قطاع الشباب والرياضة

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX**  
N° :20/DPMCJSB/2020

Le 04/11/2020 à 10 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 05 TERRAINS DE PROXIMITÉ OMNISPORTS (TERRAIN OUIZEGHT EL HAJRA, TERRAIN EL BRIJA, TERRAIN MEGDOUL OULAD DAHOU, TERRAIN OULAD ABOU ET TERRAIN TAGUENNTCHA) A LA COMMUNE TERRITORIALE OUIZEGHT RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.**

**LOT UNIQUE**

Cautionnement provisoire est fixé à : 60 000,00 DHS (Soixante mille dirhams).  
L'estimation de cout des prestations sont fixées à la somme suivante : **3.750.000,00 Dhs« Trois millions sept cent cinquante dirhams » TTC.**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,  
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l'article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
<b>A</b>	<b>3</b>	<b>A2</b>

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

**N° 7899/PA**

ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N° 24/2020/DGM/SEGMA

**Le présent Appel d'Offres est destiné à la Petite et Moyenne Entreprise Nationale**

Le 11/11/2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 24/2020/DGM/SEGMA, **Nettoyage et entretien des Locaux et espaces verts du siège de la Direction Régionale de la Météorologie du Centre Ouest à Casablanca et des Centres Provinciaux Météorologiques Nouasseur, de Marrakech , d'Essaouira, de Benslimane de Settat, de Benguerir, de Mohammedia , de Casablanca, El jadida et de Safi relevant de la DRMCO ( diverses préfectures).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(10.000,00 Dhs) (dix mille Dirhams)..**

L'estimation des coûts du marché établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **401950.22 Dhs ( Quatre Cent un Mille Neuf Cent cinquante Dirhams et Vingt deux Centimes).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics


Il est prévu une visite des lieux selon le calendrier suivant :

siège de la Direction Régionale de la Météorologie du Centre Ouest à Casablanca	Le 20/10/2020 à 10h
Centre Provincial de Météorologie à Casablanca	Le 20/10/2020 à 11h
Centre Provincial de Météorologie à Nouasseur	Le 20/10/2020 à 12h .....
Centre Provincial de Météorologie à Settat	Le 20/10/2020 à 14h
Centre Provincial de Météorologie à Mohammedia	Le 21/10/2020 à 10h
Centre Provincial de Météorologie à Benslimane	Le 21/10/2020 à 12h
Centre Provincial de Météorologie à El jadida	Le 22/10/2020 à 10h
Centre Provincial de Météorologie à Safi	Le 22/10/2020 à 14h
Centre Provincial de Météorologie à Benguerir	Le 23/10/2020 à 10h
Centre Provincial de Météorologie à Marrakech	Le 23/10/2020 à 12h
Centre Provincial de Météorologie à Essaouira	Le 23/10/2020 à 15h

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**N° 7901/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT



المملكة المغربية  
وزارة التجهيز والنقل  
و اللوجستيك و الماء  
المديرية الإقليمية تارودانت

**Avis d' Appel d'Offres Ouvert N° 18/2020**

**Le 27 Octobre 2020 à 11 h,** il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

**Contrôle et suivi de la qualité des travaux suivants :**

- Travaux de protection des appuis des ouvrages d'art sur Oued Sous au PK159+900 de la RN10 et au PK4+500 de la RP 1705;
- Travaux de réparation des dégâts de crues (Août 2019) survenus sur la RN 11 du PK 280+000 au PK325+000, Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

**-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 1 200,00 dhs (Mille Deux Cent dirhams, 00 Cts)**  
**-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 223 116,00 dhs (Deux Cent Vingt Trois Mille Cent Seize dhs, 00 Cts)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

**- Un dossier technique comprenant**

**\* Pour les entreprises installées au Maroc :**  
Copie du certificat de qualification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE
<b>CQ : Contrôle de qualité</b>	<b>CQ . 8</b>	<b>3</b>

**\* Pour les entreprises non installées au Maroc :**  
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

**N° 7900/PA**

Royaume du Maroc  
 MINISTÈRE  
 DE LA SANTÉ  
 CENTRE HOSPITALO-  
 UNIVERSITAIRE  
 IBN ROCHD  
 AVIS D'APPEL  
 D'OFFRES OUVERT  
 N° 088/2020/CHUIRC  
 Le 17/11/2020 à 10 heures,  
 il sera procédé dans les bu-  
 reaux de la Direction du  
 Centre Hospitalo-Universi-  
 taire Ibn Rochd, sis à 8, Rue  
 Lahcen EL ARJOUN- Casa-  
 blanca, à l'ouverture des  
 plus relatifs à l'Appel d'Of-  
 fres sur offres de prix N°  
 088/2020/CHUIRC Objet :  
 ACHAT D'INSTRUMENT-  
 TATION MEDICO-TECH-  
 NIQUE (ET  
 D'EXPLOITATION (31)  
 Lots séparés.

Le dossier d'appel d'offres  
 peut être retiré du service  
 des Equipements et Fourni-  
 tures de la Direction du  
 Centre Hospitalo-Universi-  
 taire Ibn Rochd, sis à 8, Rue  
 Lahcen EL ARJOUN- Casa-  
 blanca, il peut également  
 être téléchargé à partir du  
 portail des marchés publics  
 « www.marchespublics.  
 gov.ma ».

Les concurrents sont dis-  
 pensés de fournir un cau-  
 tionnement provisoire.  
 L'estimation des coûts des  
 prestations établie par le  
 maître d'ouvrage est fixée à  
 la somme de : 16 748  
 184,42 DHS TTC (seize mil-  
 lions sept cent quarante-  
 huit mille cent quatre-  
 vingt-quatre dir-  
 hams et quarante-deux  
 centimes toutes taxes com-  
 prises).

Le contenu, la présentation  
 ainsi que le dépôt des dos-  
 siers des concurrents doi-  
 vent être conformes aux  
 dispositions des articles 27  
 ,29 et 31 du Règlement N°  
 D1580/15/DEPP du 19 Juin  
 2015 relatif aux marchés du  
 Centre Hospitalier Ibn  
 Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent :  
 • Soit envoyer leurs plis  
 par courrier recommandé  
 avec accusé de réception à  
 la Direction du Centre Hos-  
 pitalo-Universitaire Ibn  
 Rochd, sis à 8, Rue Lahcen  
 EL ARJOUN- Casablanca  
 • Soit déposer contre récé-  
 pissé leurs plis au Secré-  
 tariat Général à la Direction  
 du Centre Hospitalo- Uni-  
 versitaire Ibn Rochd à

l'adresse précitée ;  
 • Soit les remettre au prési-  
 dent de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.  
 Les échantillons et la liste de  
 colisage exigés pour tous les  
 articles de chaque lot par le  
 dossier d'appel d'offres doi-  
 vent être déposés au service  
 des Equipements et Fourni-  
 tures de la direction générale  
 du Centre Hospitalo-  
 Universitaire Ibn Rochd, sis  
 à 8 rue lahcen el arjoun-Ca-  
 sablanca, au plus tard le  
 1 6 / 1 1 / 2 0 2 0  
 avant 14 heures.  
 Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles prévues  
 par l'article 8 du règlement  
 de consultation.

N° 7916/PA  
 ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE  
 DE L'AGRICULTURE, DE  
 LA PECHE MARITIME,  
 DE DEVELOPPEMENT  
 RURAL

ET DES EAUX ET FORETS  
 DIRECTION REGIONALE  
 DE L'AGRICULTURE DE  
 DAKHLA OUED  
 EDDAHAB  
 DIVISION DE SUPPORT  
 ET FINANCES  
 SERVICE DES FINANCES  
 AVIS D'APPEL  
 D'OFFRES OUVERT

n°12/2020/DRADOEDU  
 02/11/2020 A 10 HEURES  
 Le Lundi deux Novembre  
 2020 à 10 heures, il sera pro-  
 cédé, dans les bureaux de la  
 Direction Régionale de  
 l'Agriculture de Dakhla  
 Oued Eddahab à l'ou-  
 verture des plis relatif à l'ap-  
 pel d'offre ouvert sur offres  
 concernant l'Achat et li-  
 vraison de la Pulpe Sèche  
 de Betterave (PSB) dans le  
 cadre de programme de  
 sauvegarde du cheptel des-  
 tinée aux éleveurs de la ré-  
 gion de Dakhla Oued  
 Eddahab.

Le dossier d'appel d'offres  
 peut être retiré auprès de la  
 Direction Régionale de  
 l'Agriculture de Dakhla  
 Oued Eddahab, Av El  
 Walae, Dakhla, Il peut éga-  
 lement être téléchargé à  
 partir du portail des mar-  
 chés publics de l'Etat :  
 www.marchespublics.gov.  
 ma.  
 Le cautionnement provi-  
 soire est fixé à (20.000,00  
 dhs) Vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des  
 prestations établie par le  
 maître d'ouvrage est fixée à  
 la somme de Neuf Cent  
 Quatre Vingt Dix Mille Di-  
 rhams toutes taxes com-  
 prises (990.000,00 dhTTC)  
 Le contenu, la présentation  
 ainsi que le dépôt des dos-  
 siers des concurrents doi-  
 vent être conformes aux  
 dispositions des articles 27  
 et 29 et 31 du décret n°2-12-  
 349 du 8 Joumada 1 1434  
 (20 mars 2013) relatif aux  
 marchés publics

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis par  
 courrier recommandé avec  
 accusé de réception au bu-  
 reau précité ;

- Soit les déposer contre ré-  
 cépissé dans le bureau des  
 marchés de la Direction ré-  
 gionale de l'Agriculture de  
 Dakhla Oued Eddahab ;  
 - Soit les remettre au prési-  
 dent de la commission  
 d'appel d'offres au début  
 de la séance et avant l'ou-  
 verture des plis.

- Soit déposer électronique-  
 ment dans le portail des  
 marchés publics.  
 Les pièces justificatives à  
 produire sont celles pré-  
 vues par l'article 05 du ré-  
 glement de consultation

N° 7917/PA  
 ROYAUME DU MAROC  
 Agence Nationale des  
 Plantes Médicinales et  
 Aromatiques de Taounate  
 Avis d'appel d'offres  
 ouvert

n°01/2020/ANPMA  
 (Séance publique)  
 Le Mardi 27 Octobre 2020 à  
 Onze heures (11H00), il sera  
 procédé, au siège de  
 l'Agence Nationale des  
 Plantes Médicinales et Aro-  
 matiques de Taounate (CR  
 Mazraoua), à l'ouverture  
 des plis relatifs à l'appel  
 d'offres sur offres de prix  
 n°01/2020/ANPMA pour :  
 LA REALISATION DES  
 TRAVAUX D'INSTALLA-  
 TION DES PANNEAUX  
 SOLAIRES  
 A L'ANPMA, TAOUNATE.  
 Le dossier d'appel d'offres  
 peut être retiré de l'Agence  
 Nationale des Plantes Mé-  
 dicinales et Aromatiques de  
 Taounate (CR Mazraoua), il  
 peut également être télé-  
 chargé à partir du portail  
 des marchés de l'Etat  
 www.marchespublics.gov.  
 ma

Le cautionnement provi-  
 soire est fixé à la somme de  
 Douze Mille Dirhams  
 (12.000,00 dh). L'estimation  
 (Toutes Taxes Comprises)  
 des coûts des prestations  
 établies par le maître d'ou-  
 vrage est fixée à la somme de  
 Huit Cent Vingt-Six  
 Mille Cent Vingt-Huit Di-  
 rhams (826128,00 DH TTC).  
 Le contenu, la présentation  
 ainsi que le dépôt des dos-  
 siers des concurrents doi-  
 vent être conformes aux  
 dispositions des articles 27,  
 29 et 31 du décret n°2-12-  
 349 relatif aux marchés pu-  
 blics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis par  
 courrier recommandé avec  
 accusé de réception à  
 l'adresse de l'Agence Na-  
 tionale des Plantes Médi-  
 cinales et Aromatiques de  
 Taounate, BP 159, Taounate  
 principal, Taounate ;  
 - Soit déposer, contre récé-  
 pissé, leurs plis au bureau  
 d'ordre de l'Agence à  
 l'adresse indiquée ci-dessus ;  
 - Soit les remettre au prési-  
 dent de la Commission  
 d'Appel d'Offres au début  
 de la séance, et avant l'ou-  
 verture des plis ;  
 - Soit transmettre leurs of-  
 fres par voie électronique  
 via le portail des marchés  
 publics www.marchespu-  
 blics.gov.ma

Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles prévues  
 par l'article 4 et l'article 8 du  
 règlement de consultation.

par l'article 4 et l'article 8 du  
 règlement de consultation.  
 N° 7918/PA

ROYAUME DU MAROC  
 Agence Nationale des  
 Plantes Médicinales et  
 Aromatiques de Taounate  
 Avis d'appel d'offres  
 ouvert

n°02/2020/ANPMA  
 (Séance publique)  
 Le 27 octobre 2020 à  
 Midi (12H00), il sera pro-  
 cédé, dans les bureaux de  
 l'Agence Nationale des  
 Plantes Médicinales et Aro-  
 matiques de Taounate (CR  
 Mazraoua), à l'ouverture  
 des plis relatifs à l'appel  
 d'offres sur offres de prix  
 n°02/2020/ANPMA pour :  
 TRAVAUX DE MISE A NI-  
 VEAU DU SYSTEME D'IR-  
 RIGATION DES ESPECES  
 PMA PRESENTES AU JAR-  
 DIN EXPERIMENTAL DE  
 L'ANPMA, TAOUNATE.

Le dossier d'appel d'offres  
 peut être retiré de l'Agence  
 Nationale des Plantes Mé-  
 dicinales et Aromatiques de  
 Taounate (CR Mazraoua), il  
 peut également être télé-  
 chargé à partir du portail  
 des marchés de l'Etat  
 www.marchespublics.gov.  
 ma  
 Le cautionnement provi-  
 soire est fixé à la somme de  
 Dix Mille Dirhams (10  
 000,00 dh).  
 L'estimation (Toutes Taxes  
 Comprises) des coûts des

prestations établies par le  
 maître d'ouvrage est fixée à  
 la somme de Sept Cent  
 Trente-Neuf Mille Sept  
 Cent Vingt-Huit Dirhams  
 (739728,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation  
 ainsi que le dépôt des dos-  
 siers des concurrents doi-  
 vent être conformes aux  
 dispositions des articles 27,  
 29 et 31 du décret n°2-12-  
 349 relatif aux marchés pu-  
 blics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyer leurs plis par  
 courrier recommandé avec  
 accusé de réception à  
 l'adresse de l'Agence Na-  
 tionale des Plantes Médi-  
 cinales et Aromatiques de  
 Taounate, BP 159, Taounate  
 principal, Taounate ;  
 - Soit déposer, contre récé-  
 pissé, leurs plis au bureau  
 d'ordre de l'Agence à  
 l'adresse indiquée  
 ci-dessus ;

- Soit les remettre au prési-  
 dent de la Commission  
 d'Appel d'Offres au début  
 de la séance, et avant l'ou-  
 verture des plis ;  
 - Soit transmettre leurs of-  
 fres par voie électronique  
 via le portail des marchés  
 publics www.marchespu-  
 blics.gov.ma

Les pièces justificatives à  
 fournir sont celles prévues  
 par l'article 4 et l'article 8  
 du règlement de consulta-  
 tion.  
 N° 7919/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
 CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD

AVIS RECTIFICATIF N°4  
 DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°057/2020/CHUIRC  
 (SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca, informe le public qu'une rectification a été introduite au niveau de l'avis rectificatif et de report N° 3 de l'Appel d'Offres Ouvert N°057/2020/CHUIRC : « ACHAT DU MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE "DIVERS" » Publié dans le journal « LIBERATION » en date du 23/09/2020 :

**Lire :**  
 La date d'ouverture des plis prévue 06/10/2020 à 10 h

**Au lieu de :**  
 La date d'ouverture des plis prévue le 06/10/2019 à 10 h

Ainsi, la date d'ouverture des plis prévue le 06/10/2020 à 10 h00 min est reportée au 20/10/2020

A 10h30 et la date de dépôt de la documentation prévue le 05/10/2020 avant 14 h est reportée au plus tard  
 Le 19/10/2020 avant 14 h

Le dossier d'appel d'offres modifié peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalier Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

N° 7920/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 WILAYA DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT  
 PROVINCE DE SETTAT  
 CERCLE DE BEN AHMED EL JANOUBIA  
 CAIDAT DE RAS EL AIN  
 COMMUNE OUED NAANAA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE  
 POUR ACCES AU GRADE ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> GRADE  
 AU TITRE ANNEE 2020

Le président de la Commune OUED NAANAA, avise qu'il sera organisé un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au poste adjoint technique 2<sup>ème</sup> grade et ce le 11 Novembre 2020 à partir de 09 h au siège de la commune.

L'examen est ouvert aux fonctionnaires de cette commune exerçant leur fonctions en qualité de adjoint technique 3<sup>ème</sup> grade justifiant au moins 6 ans d'ancienneté de service dans ce poste.

Les dossiers de candidature seront déposés au service personnel avant le 15 Octobre 2020.

N° 7922/PA



Avis modificatif de l'appel d'offres n° 061UH2C/2020

La présidente de l'université Hassan II de Casablanca porte à la connaissance de tous les soumissionnaires à l'Appel d'offre n° 061UH2C/2020 relatif à « l'Achat de matériel informatique destiné à la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca en 4 lots » publié dans le journal libération n°9124 du 24/09/2020 que l'estimation des lots est en TTC et non pas en HT comme indiqué sur l'avis en Français. Ainsi l'article 6 du règlement de la consultation a été modifié.

Pour plus d'informations contacter le service économique de la Faculté des Sciences Ben M'Sik Casablanca.

N° 7921/PA

### Constitution OUAYRES TRAVAUX SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : Société OUAYRES TRAVAUX S.A.R.L. A.U

Objet :

- TRAVAUX DE CHAUDRONNERIE ET MECANIQUE ;

- REVENTE PIECE AUTO
- NETTOYAGE, JARDINAGE ET GARDIENNAGE ;

Durée : 99 ans

Siège social : N°19 RUE LABHIRI 2 QU KOLIA SAFI;

Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :

Mr. OUAYRES ABDERRAHIM 1000 PARTS

La gérance est accordée à Mr. OUAYRES ABDERRAHIM.

Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le N° du registre du commerce : 10755 du 18 septembre 2020.

N° 7902/PA

### CONSTITUTION SOCIETE " IMATRACOM SARL AU

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/01/2019, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivants :

- Dénomination : «IMATRACOM SARL AU».
- Objet : TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTION NEGOCE IMPOORT EXPORT ACHAT ET VENTE...

• Siège social : NR 30 AV EL OUAÏRD VN SEFROU

• Capital : il est fixé à 10.000,00 DH divisé en 100 parts de 100 dh chacune réparties comme suit :

- MME IMANE BENKHADRA: 100 parts sociales
- Gérance : MME IMANE BENKHADRA CIN CB 288259 est gérante unique pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus élargis.
- Duré 99 ans

• Dépot légal : est effectué au tribunal de 1ere instance sefrou sous le n° 32 en date du 03/02/2020

N° 7903/PA

### « NADOR DES COMPTES SARL »

#### CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un ASSP en date du 18/09/2020 à Nador, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L. dont les caractéristiques sont :

DENOMINATION: «SUPERMARKET ROTTERDAM» SARL

OBJET SOCIAL : 1- TENANT MAGASIN D'ALIMENTATION GENERALE EN DETAIL 2- MARCHAND EFFECTUANT IMPORT EXPORT 3- LOCATION DES BIENS IMMOBILIERS

SIEGE SOCIAL : HAY LAARASSI IMM KHALID 5, NADOR

DUREE : 99 ans.

CAPITAL : Fixé à 100.000,00 dhs :

- MR. EL KHAMSSI ABDEL LAZIZ: 760 parts

- MR. EL KHOUMSI ABDELKADER: 240 parts  
GERANCE : Confiée à MR. EL KHAMSSI ABDEL LAZIZ ET MR. EL KHOUMSI ABDELKADER

EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.

BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de L'AG soit distribué soit reporté soit mis en réserve.

II/ Le dépot légal a été effectué au G.T.P.I Nador, Le 25/09/2020 N°3207, et Registre de Commerce N° 20669.

POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION

N° 7904/PA

### OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION  
Draa-Tafilelet

Renforcement de l'AEP de la ville d'Errachidia à partir des nouveaux forages N° 8/715 et 10/715 - lot 1 : Conduites

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N°61  
DRD/CE/ASD/1/2020

La Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne :

• Renforcement de l'AEP de la ville d'Errachidia à partir des nouveaux forages N° 8/715 et 10/715 - lot 1 : Conduites

L'ONEE a sollicité un prêt de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 056 000,00DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 10 600,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

ouverture des plis.  
- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 04/11/2020 à 10H à la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 7906/PC

### OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRÀA TAFI LALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°67/DRD/CE/SPD/1/2020

La Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°67/DRD/CE/SPD/1/2020 :

Objet : GESTION ET SUIVI DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE AU CENTRE OUARZAZATE - PROVINCE D'APAZAZATE.

Estimation : 374 000,00 DH TTC.

Caution provisoire : 3 800,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 04/11/2020 à 10H à la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 7907/PC

### OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRÀA TAFI LALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°68/DRD/CE/1/2020

La Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°68/DRD/CE/1/2020 :

Objet : GESTION ET SUIVI DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS DE POMPAGE AU CENTRE OUARZAZATE - PROVINCE D'APAZAZATE.

Estimation : 768 000,00 DH TTC.

Caution provisoire : 7 700,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

Direction Régionale de Draa Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 7908/PC

### OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRÀA TAFI LALET

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°72/DRD/CE/AMD1/2020

La Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivant :

- A.O N°72/DRD/CE/AMD1/2020 :

Objet : Acquisition des équipements hydromécaniques et électriques des centres relevant de la DRD.

Estimation : 370 000,00 DH TTC.

Caution provisoire : 7 700,00 DH

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

</

**EL FARAJE DES COMPTES**  
Cabinet Comptable Juridique et Fiscal  
129 ANGLE BD Med 6 & RUE LIBOURNE CASABLANCA  
Avis de Constitution d'une SARL AU  
LS WORLD SHOPPING Société à responsabilité limitée d'associé unique  
Au capital de 100.000 Dirhams  
Siège social : 131 ANGL BD Med 6 & RUE LIBOURNE CASABLANCA  
1- Aux termes d'un acte sous signé privé en date du 29 Septembre 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée associée unique dont les caractéristiques sont les suivantes :  
- Forme : Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SARL AU)  
- Dénomination sociale : LS WORLD SHOPPING SARL d'associé unique  
- Objet social : Importateur et Commerçant en gros et demi gros des marchandises.  
- Siège social : Casablanca, 131 ANGLE BD Med 6 & RUE LIBOURNE  
Durée : 99 ans  
- Capital social : 100.000,00 DHS, montant du capital social 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts sociales pour une valeur de 100,00 DHS pour chaque part sociale.  
- Gérant : Mr LAARBI ABASSAR nommé gérant de la société LS WORLD SHOPPING SARL AU pour une durée illimitée.  
Mr LAHCENE SAMAOUI nommé cogérant de la société LS WORLD SHOPPING SARL AU pour une durée de 48 mois, ils engageront la société par leurs signatures séparée  
- Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.  
II- Le dépôt légal sera effectué au centre régional d'investissement Casablanca.  
N°7869/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION DE CASABLANCA - SETTAT PROVINCE DE SIDI BENNOUR  
CERCLE DE SIDI BENNOUR  
COMMUNE LMECHREK  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2020  
Le 2020/11/10 à 10 H, il sera procédé, dans le bureau de Mr. Le Président de la commune de LMECHREK à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les TRAVAUX D'INSTALLATION DE POTEAUX ET CABLAGES (EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DES FOYERS NON ELECTRIFIES) SIS AUX 17 DOUARS DE LA COMMUNE TERRITORIALE LMECHREK PROVINCE SIDI BENNOUR  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la Commune LMECHREK, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma.

blics.gov.ma.  
- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quarante mille dirhams (40000,00DHS).  
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million deux cent soixante dix neuf mille cent deux dirhams treize centimes (1.279.102,13 DHS) TTC  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
N° 7910/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification d'Essaouira  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2020/DPEFLC.DES -SEANCE PUBLIQUE-  
Le 28/10/2020, à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Travaux de réhabilitation de la maison forestière du Secteur de Tamamar, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la Désertification d'Essaouira  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau de Comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux Et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq mille dirhams (5.000,00 DHS)  
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : Cent trente neuf mille cinq cent quarante deux dirhams

(139.542,00 Dhs) TTC  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;  
• soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira;  
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.  
N° 7911/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILLAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE TAN-TAN  
COMMUNE D'EL-OUATIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE N°: 10-2020/C.O  
Le 28/10/2020 à 10 du matin, Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la Commune d'EL-OUATIA, province de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:  
NETTOYAGE DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE EL OUATIA -PROVINCE DE TAN-TAN  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés publics à la commune d'EL-OUATIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 13700.00 DHS (treize mille sept cent Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (458115,84 DHS (Quatre Cent Cinquante Huit Mille Cent Quinze DIRHAMS Quatre Vingt Quatre Centimes) des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé

de réception, au bureau précité.  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Service des Marchés Publics.  
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.  
• Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et de Finance n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics  
Les fiches catalogues doivent être déposés au bureau des marchés au plus tard à 16h30mn le 27/10/2020 .  
1. Auto-lavages (exploitation sans fils électrique de branchement)  
2. Nacelle électromotrice de 08 mètres minimum  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 6 du Règlement de consultation.  
N° 7912/PA  
**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILLAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE TAN-TAN  
COMMUNE D'EL-OUATIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 11-2020/C.O  
Le : 28/10/2020 à 11 h Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la Commune d'EL-OUATIA, province de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:  
Objet du marché : LE SERVICE DE NETTOIEMENT DES VOIES, PARKING ET PLACES URBAINES ; ELIMINATION DES POINTS NOIRE ET EVACUATION DU SABLE EOLIEN, COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DE LA COMMUNE D'EL-OUATIA PROVINCE DE TAN-TAN.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés publics à la commune d'EL-OUATIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 55000.00 DHS (cinquante cinq mille dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1802830,61 DHS (un million huit cent deux mille huit cent trente dirhams et soixante un centimes).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Service des Marchés Publics.  
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.  
• Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et de Finance n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.  
N° 7913/PA  
**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILLAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE TAN-TAN  
COMMUNE D'EL-OUATIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 12-2020/C.O  
Le : 28/10/2020 à 12 h Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la Commune d'EL-OUATIA, province de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:  
• ENTRETIEN COURANT ET MAINTENANCE DES ESPACES VERTS, Commune El-Outia, Province De Tan-Tan  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés publics à la commune d'EL-OUATIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10200.00 DHS (dix mille deux cent Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 340273,44 DHS (trois cent quarante mille deux cent soixante treize dirhams, et quarante quatre centimes)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Service des Marchés Publics.  
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.  
• Soit déposés par voie

électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et de Finance n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.  
N° 7914/PA  
**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILLAYA DE LA REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE TAN-TAN  
COMMUNE D'EL-OUATIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 13-2020/C.O  
Le : 28/10/2020 à 13h Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la Commune d'EL-OUATIA, province de Tan-Tan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour:  
• Entretien Préventif, Systematique Et Curatif Des Equipements Et Installations De L'eclairage Public. Commune D'El-Ouatia Province De Tan-Tan.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés publics à la commune d'EL-OUATIA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 7600.00 DHS (sept mille six cent dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 255205 ,08 DHS (Deux Cent cinquante cinq mille deux cent cinq Dirhams huit centimes).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
• Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Service des Marchés Publics.  
• Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.  
• Soit déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et de Finance n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 et 10 du règlement de consultation.  
N° 7915/PA



# L'OCK plus que jamais dans de beaux draps

*Le RCOZ, la RCAZ et l'IRT sur la voie du maintien*



Le FUS de Rabat s'est imposé samedi soir à domicile face au Youssoufia de Berrechid (1-0), en match comptant pour la 28<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D1, alors que le Rapide Oued Zem a conforté ses chances du maintien en D1, grâce à sa victoire face au Difaâ d'El Jadida (1-0).

Les Fussistes, qui espèrent décrocher une place sur le podium

dans la dernière ligne droite du championnat, ont arraché, sur leur pelouse, les trois points de la victoire grâce à l'unique but de la rencontre signé Naoufel Zerhouni (70<sup>e</sup>).

À l'issue de cette rencontre, les hommes de Mustapha El Khalfi stagnent à la 4<sup>e</sup> position du classement avec un total de 46 points, tandis que le Youssoufia de Berre-

chid demeure dans la zone rouge avec 30 unités.

Pour sa part, le Rapide Oued Zem a conforté ses chances de maintien au sein de l'élite à la faveur des trois points arrachés in extremis face au Difaâ d'El Jadida, grâce à un but d'Ibrahim El Bahraoui à six minutes du coup de sifflet final.

Grâce à cette victoire, le Rapide se hisse à la dixième position du classement avec 33 points, ex aequo avec la Renaissance de Zemmra qui a fait match nul face à l'Olympique de Khouribga (0-0), ainsi qu'avec l'Olympique de Safi, tenu en échec par l'Ittihad de Tanger (0-0).

Le club du Détroit stagne à la treizième position avec 31 points, tandis que le club de Khouribga,

qui compromet sérieusement ses chances de maintien, est avant-dernier avec 28 unités.

Dimanche, le Hassania d'Agadir devait recevoir pour le compte de la 28<sup>e</sup> journée, le dauphin du championnat national, le Wydad de Casablanca (2<sup>e</sup>, 52 pts), alors que le choc de la journée devait opposer le leader de la Botola, le Raja de Casablanca (1<sup>er</sup>, 53 pts) à l'autre prétendant au titre, la Renaissance de Berkane (3<sup>e</sup>, 50 pts), et ce au Complexe sportif Mohammed V.

Officiellement relégué en Botola Pro D2, le Raja de Béni-Mellal devait recevoir, pour sa part, l'AS FAR (6<sup>e</sup>, 39 pts), tandis que le Mouloudia Oujda (5<sup>e</sup>, 42 pts) devait croiser le fer en déplacement avec le Moghreb de Tétouan (8<sup>e</sup>, 34 pts).

## Introduction de la ligne de hors-jeu virtuelle en Botola Pro D1

La technique de l'Assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) en championnat national sera dotée de la ligne de hors-jeu virtuelle, a indiqué samedi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

Cette ligne de hors-jeu virtuelle devait être appliquée pour la première fois au Maroc dès la 28<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D1, disputée samedi et dimanche, a souligné la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet. La même source a fait savoir que 21 arbitres et autant d'arbitres assistants ont été formés, dans ce sens, sous la supervision d'un expert international.

Par ailleurs, la FRMF a organisé en fin de semaine une session de formation à la technique de la VAR au profit des arbitres et arbitres assistants et consacrée aux cas de hors-jeu.

Un total de quarante-deux (42) arbitres (21 arbitres et 21 arbitres assistants) prennent part à ce stage de formation initié à Rabat sous la supervision de la FIFA.

## Divers

### Botola Pro D2

Voici le programme de la 29<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D2 de football, qui aura lieu lundi à 16h00 :

- RAC-TAS
- KAC-IZK
- WAF-CJBG
- JSS-ASS
- CRA-CAK
- WST-OD
- KACM-MAS
- SCCM-USK

### Démission du sélectionneur des U20

L'entraîneur de la sélection nationale de football des moins de 20 ans (U20), le Portugais João Aroso, a démissionné de son poste pour des raisons personnelles, a annoncé vendredi la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

La démission de M. Aroso a été acceptée par la Direction technique nationale (DTN), a précisé la FRMF dans un communiqué publié sur son site internet.

"La FRMF remercie M. Aroso pour le travail accompli au cours de son mandat, tout en lui souhaitant plein succès dans sa carrière professionnelle", souligne le communiqué.

# La formation et le travail de base au centre d'une réunion entre la DTN et les Ligues régionales

La mise en œuvre de la stratégie de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) en matière de formation et de travail de base au niveau de toutes les régions du Royaume a été au centre d'une réunion tenue récemment entre l'instance fédérale, la Direction technique nationale (DTN) et les ligues régionales.

Lors de cette réunion, qui a connu la présence du directeur technique national, Osian Roberts, et des présidents et cadres des ligues régionales, le président de la FRMF, Fouzi Lekjaa, a souligné la nécessité de travailler sur le terrain aux niveaux national et régional et ne pas se contenter de tenir des réunions, a indiqué un communiqué de l'instance fédérale publié vendredi sur son site internet. M. Lekjaa a souligné que le travail sur le terrain est nécessaire en raison de la difficulté des conditions du déroulement des rencontres de football qui sont parfois totalement différentes de celles du Complexe Mohammed VI, a fait savoir le communiqué. Le président de la DTN a appelé à une action persévérante et unifiée à travers la mise en place de programmes définis et d'objectifs clairs et précis dans le temps pour une meilleure évaluation.

Pour sa part, M. Roberts a annoncé le lancement d'une série de sessions de formation et de rencontres

avec les cadres techniques au sein des ligues régionales au Complexe Mohammed VI favorisant un échange d'expérience, outre des séances de travail au profit des candidats au diplôme d'entraînement B, note la même source. Le Directeur technique national a rappelé la stratégie de la DTN aux niveaux national et régional tout en plaçant pour inclure les ligues régionales dans ladite stratégie et définir les objectifs d'une manière participative en ce qui concerne l'exploitation des terrains de proximité, la formation des entraîneurs et le football féminin. Cette réunion a également été l'occasion pour M. Roberts de présenter les cadres nationaux qui assureront la coordination avec les ligues régionales pour une communication permanente ainsi que pour l'évaluation du travail accompli et la réalisation des objectifs. Il s'agit de MM. Badou Zaki, Rachid Taoussi, Jamal Lahrech, Fathi Jamal, Lhoucine Ammouta, outre des cadres administratifs et responsables des différents services de la DTN dont le football féminin, la formation des cadres, le football de base et la formation des joueurs.

À l'issue de cette réunion, il a été procédé à la programmation de plusieurs réunions entre les ligues régionales et la DTN.



Ph: frmf.ma

# Le derby casablançais pose des défis sécuritaires et organisationnels multiples

Les matches du derby qui opposent le Raja au Wydad posent des défis sécuritaires constamment renouvelés, combinés à la sensibilité des aspects sécuritaires ayant trait à ces rencontres, où chaque détail a son poids dans la réussite globale de cet événement, a affirmé le préfet de police de Casablanca, Abdellah El Ouardi.

L'organisation de l'aspect sécuritaire du derby n'est pas une tâche de tout repos, tant sur les plans personnel que professionnel, d'autant plus que dès la phase de préparation et de mise en oeuvre des mesures sécuritaires encadrant ce grand rendez-vous footballistique, chaque détail vaut son pesant d'or alors que l'ensemble des intervenants doivent être conscients des missions qui leur sont assujetties pour la réussite de cet événement, a indiqué M. El Ouardi dans une interview parue dans la "Revue de police", dans son édition du mois de septembre.

Le derby casablançais est, en effet, un événement qui requiert la mobilisation de toutes les compétences et expertises policières disponibles, outre les ressources humaines et moyens logistiques et matériels de la préfecture de Casablanca et au niveau central, a-t-il fait valoir, notant que sur le terrain, la préparation du derby repose sur une planification préalable minutieuse de l'ensemble des opérations précédant, accompagnant ou suivant le match, un processus durant lequel les agents de la police doivent maintenir le même niveau de vigilance et de concentration jusqu'à la dispersion totale des spectateurs et le retour de chacun d'eux sain et sauf chez lui.

Eu égard à l'interférence des missions qui incombent aux différents intervenants dans la gestion

de ce match et la multiplicité de l'action policière, le maintien de l'ordre durant ce derby est l'une des épreuves les plus délicates dans la carrière d'un préfet de police d'une métropole comme Casablanca, dans la mesure où la complémentarité, la coordination et la communication entre le commandement et les unités sur le terrain jouent un rôle clé dans la réussite de cet important rendez-vous, a-t-il soutenu.

M. El Ouardi a poursuivi dans ce sens que la préparation de ce derby commence dès l'annonce de la date de sa tenue, à travers des réunions au plus haut niveau sous la supervision du wali de la région Casablanca-Settat, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (sécurité, administration, service), l'objectif étant de passer au peigne fin tous les aspects organisationnels de ce match et la coordination entre les autorités publiques, sécuritaires et territoriales ainsi qu'avec les conseils élus et les représentants des deux clubs.

Le préfet de police de Casablanca a souligné également que la préparation et la gestion sécuritaire du derby nécessitent la mobilisation des fonctionnaires de la sûreté nationale et des forces publiques, toutes spécialités et domaines d'action confondus, outre d'importants moyens matériels, d'autant plus que l'aspect sécuritaire de ce match ne se limite pas seulement à l'enceinte du stade, mais concerne également des préparatifs qui touchent l'ensemble du pôle urbain de Casablanca et des zones urbaines qui s'étendent sur plusieurs kilomètres du centre-ville.

Le responsable a en outre fait savoir que le "tifo" qui fait partie du folklore de ces derby, fait l'objet de réunions entre une commission locale et les ultras afin de débattre, dans la limite du possible, de son



contenu, notant par ailleurs que durant le match, une évaluation instantanée de l'évolution de la situation sécuritaire est effectuée, se basant en cela sur l'analyse des données collectées afin de prendre les décisions qui s'imposent, tout en adaptant les mesures sécuritaires à l'évolution de la situation, ce qui requiert, selon lui, vigilance et attention de la part du commandement de l'ensemble des aspects du protocole sécuritaire mis en place.

De nouvelles technologies, comme les caméras de surveillance au sein du Complexe sportif Mohammed V ou celles mobiles dont sont équipées les voitures de la sû-

reté nationale ou les agents de police, sont appuyées sur le terrain par une équipe multidisciplinaire disposant des moyens et de l'expertise technique à la pointe de la technologie afin de détecter les explosifs et objets suspects au niveau de l'ensemble des dépendances du stade et s'assurer également du non stockage de toutes matières pouvant constituer un danger pour les citoyens.

S'agissant des missions subsidiaires qui incombent aux services de la sûreté nationale durant les matches du derby, tout comme les rencontres internationales, M. El Ouardi a noté qu'il y a lieu de citer

la sécurité des joueurs, des arbitres et des staffs techniques des deux équipes, en escortant les convois de leur lieu de résidence jusqu'au stade.

Après le match, une réunion est tenue afin de dresser une évaluation globale, à laquelle prennent part les responsables sécuritaires locaux, et qui est consacrée à la projection des images et vidéos de la rencontre, afin de mettre le doigt sur les points à améliorer ou les défaillances constatées, l'objectif étant la réussite de ce grand rendez-vous qui mobilise l'ensemble des capacités sécuritaires de la préfecture de Casablanca, a-t-il conclu.

## Leonardo : *Le PSG n'a pas du tout apprécié les propos de Thomas Tuchel sur le mercato*

Le directeur sportif du Paris SG Leonardo a indiqué vendredi que ni le club, ni lui-même n'avaient apprécié les propos de l'entraîneur Thomas Tuchel sur le mercato, qui évoquait un groupe amoindri par des départs non-compensés.

"On n'a pas apprécié du tout. Si quelqu'un n'est pas content, s'il décide de rester, il doit respecter soit la politique sportive, soit les règles internes", a déclaré le dirigeant, qui pour la première fois en public s'oppose au technicien allemand.

Cette mise au point crispe l'ambiance au sein du vice-champion d'Europe à trois jours de la clôture du marché des transferts, lundi soir.

"Il faut comprendre le moment que l'on vit tous, il y a des situations très graves. Ne pas comprendre cette situation, on n'a pas aimé. Maintenant, on va voir en interne", a-t-il déclaré aux journalistes, après le succès contre Angers (6-1).

"On n'a pas apprécié du tout. Ce n'est pas une question de mercato, mais de forme. Pour rester dans ce club, il faut être content, avec l'envie de souffrir pour le club, l'esprit de sacrifice, même si on vit un moment compliqué. Si on peut signer des joueurs, très bien. Sinon, on y va. C'est l'esprit qu'on cherche", a poursuivi Leonardo.

"Je n'ai pas aimé non plus de dire que cette équipe-là est faible. On parle d'une

équipe énorme. Tout le monde a perdu des millions, c'est bizarre d'en parler. Personne n'achète, à part en Angleterre, qui est un monde à part", a encore dit "Leo", en disant que la crise sanitaire avait provoqué un manque à gagner de près de 100 M EUR au club.

Le directeur sportif, qui est retourné à Paris l'été dernier, n'a pas choisi Tuchel, arrivé un an avant lui. Si les relations entre les deux hommes n'ont jamais été idylliques, elles deviennent désormais glaciales.

"Si on reste avec ce groupe aujourd'hui, honnêtement, on ne peut pas demander les mêmes choses", avait déclaré jeudi le technicien allemand, qui se plaignait des maigres

renforts: un latéral droit (Alessandro Florenzi) et un troisième gardien (Alexandre Letellier) pour remplacer le meilleur buteur du club (Edinson Cavani), un capitaine en défense centrale (Thiago Silva), un milieu (Tanguy Kouassi) et un latéral droit (Thomas Meunier).

Avec cet effectif amoindri, l'entraîneur était "inquiet" devant le calendrier difficile qui l'attend, et notamment la Ligue des champions condensée en un mois et demi à partir du 20 octobre.

Après ce succès contre Angers, le PSG aborde deux semaines de trêve internationale, mais les coulisses risquent d'être encore très agitées.

## Face au coronavirus, les universités britanniques limitent la casse

Loin de sa Guinée Equatoriale natale, Agnes révisé dans la bibliothèque de l'université anglaise de Coventry, bien décidée à poursuivre ses coûteuses études malgré les strictes restrictions liées à la maladie de Covid-19 et des enseignements partiellement dispensés en ligne.

Contrairement à cette ancienne Miss Guinée Equatoriale, ces contraintes et les difficultés de voyager en pleine pandémie ont rebuté nombre d'aspirants étudiants étrangers pour la rentrée de septembre à Coventry, ville du centre de l'Angleterre au riche passé industriel.

A l'instar d'autres établissements, l'université estime limiter la casse redoutée. Car le monde universitaire britannique, aux prestigieuses institutions attirant des élèves du monde entier, craignait de chavirer avec la fuite de ces étudiants aux frais de scolarité majorés, qui représentent une source essentielle de revenus.

"Cela n'a pas été facile pour moi. J'ai passé la pandémie loin de ma famille, mon isolement a été d'autant plus difficile" durant le confinement, explique à l'AFP Agnes Genoveva Cheba Ade, 26 ans, qui étudie les sciences économiques depuis 2017.

"J'ai parfois lutté contre l'anxiété et la dépression et je me sentais un peu submergée", raconte-t-elle. Mais "je viens d'une famille modeste et donc le fait d'être ici à l'université aujourd'hui (...), c'est vraiment quelque



chose que je dois chérir tous les jours".

Sur le campus, où les cours ont repris mi-septembre partiellement en ligne et en personne, les rappels à l'indispensable distanciation physique sont omniprésents. Pour accéder à la bibliothèque, en suivant un strict parcours à sens unique ponctué de stations de gel désinfectant, il faut désormais réserver sa place puis désinfecter son poste de travail avec des lingettes mises à disposition. Le port du masque y est "encouragé" mais pas obligatoire.

La vie sociale est désormais très encadrée. Les activités de bienvenue pour les nouveaux étudiants étrangers se déroulent en partie de ma-

nière virtuelle, un "défi" pour socialiser dans un univers totalement nouveau, explique à l'AFP George Okata, chargé des étudiants internationaux au sein de l'association étudiante de Coventry.

Jusqu'à présent, l'université n'a pas connu de foyer de nouveau coronavirus, malgré la résurgence de l'épidémie qui a fait environ 42.000 morts au Royaume-Uni, le pire bilan en Europe. Dans d'autres établissements, la rentrée s'est accompagnée de contaminations contraignant des centaines d'étudiants à s'isoler.

Les restrictions ont refroidi beaucoup d'étudiants internationaux. A Coventry, les arrivées de nouveaux étudiants ont diminué de moitié en

septembre, selon Ian Dunn, doyen de l'université qui accueille quelque 35.000 jeunes, dont un tiers d'étrangers.

Mais "les candidatures étaient très élevées, et les gens reportent le moment où ils veulent commencer", avec des rentrées organisées également en janvier et en mai, nuance-t-il auprès de l'AFP. "Le mois de janvier semble positif" et "nous avons de solides réserves nous permettant d'affronter des tempêtes comme celle-ci".

Loin des sombres prédictions qui faisaient état au printemps d'un possible effondrement des inscriptions des étudiants étrangers cette année, l'UCAS, organisme attribuant les

places, a constaté une hausse de 9% des admissions pour les étudiants internationaux en premier cycle (mais une baisse de 2% pour les Européens).

La pression financière persiste malgré tout sur les universités, qui investissent massivement pour développer un enseignement en ligne de qualité et doivent se préparer au choc de l'après-Brexit. "Cela ne signifie pas nécessairement que toutes ces personnes vont effectivement venir", souligne Nick Hillman, du Higher Education Policy Institute (HEPI), un centre de réflexion sur l'enseignement supérieur, interrogé par l'AFP. De plus, "beaucoup d'étudiants internationaux sont des étudiants de troisième cycle", précise-t-il, et la crainte est forte aussi de voir les abandons grimper, l'expérience universitaire ne répondant plus aux attentes.

"Il n'est toujours pas totalement clair combien d'étudiants internationaux ayant reçu une offre viendront cet automne, et nous avons peu de temps pour convaincre les candidats incertains qu'ils peuvent venir étudier au Royaume-Uni en toute confiance", abonde un porte-parole de Universities UK (UUK), l'organisation représentative des universités britanniques.

Certains établissements, à l'instar de la Queen's University de Belfast, ont décidé de recourir à la manière forte, arrêtant un vol pour amener des centaines d'étudiants chinois, selon le journal The Times.

## Hérisson d'anniversaire

### Ingrédients

- 500g de chocolat noir
- 20cl de crème liquide
- 6 feuilles de gélatine
- 6 oeufs
- 100g de sucre glace
- 100g de chocolat de couverture
- 1 boîte de mikado au chocolat au lait
- 1 boîte de mikado au chocolat blanc
- 1 car-en-sac pour la bouche
- 1 gros bonbon rouge pour le nez
- 2 gros bonbons blancs pour les yeux
- 2 petites rondelles de réglisse fourrée pour les yeux
- Vermicelles de chocolat

### Préparation

La veille, faites fondre le chocolat au bain-marie.

Faites ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Portez la crème à ébullition dans une casserole, puis retirez-la du feu. Égouttez la gélatine et faites-la fondre dans la crème en fouettant.

Versez la crème dans le chocolat fondu et mélangez bien. Séparez les blancs des jaunes d'œufs. Battez les jaunes avec le sucre glace, puis incorporez la préparation au chocolat.

Montez les blancs en neige et ajoutez-les délicatement à la préparation.

Chemisez un saladier rond de film alimentaire et versez la préparation dedans. Lissez le dessus et placez au frais jusqu'au lendemain.

Le lendemain, démoulez le dôme de cho-



colat dans un plat.

Faites fondre le chocolat de couverture avec une cuillère à soupe d'eau en fouettant. Coulez-le en filet régulier sur le dôme de chocolat. Saupoudrez aussitôt de vermicelles de chocolat et placez au frais pour faire durcir.

Une fois le chocolat de couverture durci, piquez les mikados aux deux chocolats dans le dôme.

Enfilez les deux bonbons blancs, ainsi que des petites rondelles de réglisse sur des pics à cocktail et plantez-les dans le hérisson pour former les yeux.

Enfoncez doucement un car-en-sac et un bonbon rouge pour la bouche et le nez. Servez aussitôt.

## Le bétail africain a prospéré grâce à l'apport d'un cousin asiatique

Le bétail africain, essentiel à l'économie de nombreuses populations du continent, a prospéré grâce au croisement avec une espèce d'origine asiatique, qui lui a permis de supporter des climats divers et des attaques sanitaires éprouvantes, selon une étude parue lundi.

De nos jours, la majorité des boeufs africains sont des races à bosse, issues du croisement de deux espèces d'origine distincte, Bos taurus et Bos indicus.

On trouve des traces de la première, qui est dépourvue de bosse, dans l'actuel Soudan dès 7.000 ans avant notre ère. Ses membres ont gagné ensuite la corne du continent et l'Afrique de l'ouest.

La deuxième espèce, couramment appelée zébu et dotée d'une bosse, n'est arrivée que bien plus tard, environ 700 ans après le début de notre ère, débarquée sur les rives de la mer Rouge et de l'océan indien à la faveur de l'islamisation de la corne de l'Afrique.

Il a fallu au moins deux ou trois siècles pour que la nature et les déplacements de populations pastorales fassent le reste, selon les auteurs de l'étude publiée dans Nature Genetics.

Un de ses co-auteurs, Steve Kemp, professeur en génétique tropicale à l'Université d'Edimbourg, a qualifié ce croisement de "coup de fouet de l'évolution", en décuplant l'adaptabilité de ces animaux à un environnement

difficile.

De Bos taurus, les descendants ont hérité de traits génétiques leur conférant une bonne résistance aux climats chauds humides, et une tolérance à une maladie parasitaire véhiculée par la mouche tsé-tsé, la trypanosomiose. Plus connue sous le nom de maladie du sommeil, elle reste un fléau, dans ses différentes formes, pour les bovidés comme pour les humains.

Pour sa part, Bos indicus a transmis à leur descendance commune une bonne résistance au climat chaud mais sec, typique de la corne de l'Afrique, ainsi qu'aux attaques de tiques.

L'importance du bétail dans l'économie pastorale africaine reste majeure, souligne l'étude, en rappelant qu'il procure alimentation, engrais, et source d'énergie, sans oublier son rôle fréquent de dot pour les mariages.

Les auteurs de l'étude "recommandent de nouveaux croisements de bétail africain avec des races exotiques comme l'une des voies à suivre pour garantir la sécurité alimentaire du continent".

L'étude a été menée par une équipe internationale d'universitaires d'Addis-Abeba, Nairobi, Khartoum, Séoul, Edimbourg et Uppsala. Ils ont étudié le génome de 172 boeufs appartenant à seize races, dont les très répandus sanga, zanga et zébu africains.